

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Séance plénière  
du vendredi 20 février 2004**

**SEANCE DE L'APRES-MIDI**

**SOMMAIRE**

Pages

EXCUSES 741

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

— De Mme Brigitte Grouwels à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'incident avec des agents de police à l'athénée néerlandophone de Schaerbeek — connaissance de la langue » 741

— De M. Robert Delathouwer à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'utilisation du titre de bourgmestre d'Anderlecht » 742

— De Mme Geneviève Meunier à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le permis d'environnement demandé par BIAC pour l'aéroport de Zaventem » 743

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 20 februari 2004**

**NAMIDDAGVERGADERING**

**INHOUDSOPGAVE**

Blz.

VERONTSCHULDIGD 741

**DRINGENDE VRAGEN**

— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het incident met politieagenten aan het Nederlandstalige atheneum te Schaerbeek — taalkennis » 741

— Van de heer Robert Delathouwer aan de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het gebruik van de titel van burgemeester van Anderlecht » 742

— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de milieuvergunning aangevraagd door BIAC voor de luchthaven van Zaventem » 743

	Pages		Blz.
	—		—
Question d'actualité jointe de M. Denis Grimberghs, concernant « la concertation relative à la demande de renouvellement du permis d'environnement de BIAC »	743	Toegevoegde dringende vraag van de heer Denis Grimberghs, betreffende « het overleg betreffende de aanvraag voor de vernieuwing van de milieuvergunning van BIAC »	743
— De M. Sven Gatz à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « l'accord de coopération avec la Région flamande relative à l'orientation des demandeurs d'emploi bruxellois vers le marché du travail du Brabant flamand »	745	— Van de heer Sven Gatz aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het samenwerkingsakkoord met het Vlaams Gewest met betrekking tot de toeleiding van Brusselse werkzoekenden naar de Vlaams-Brabantse arbeidsmarkt »	745
Question d'actualité jointe de Mme Anne-Françoise Theunissen, concernant « le protocole d'accord entre les Régions bruxelloise et flamande sur le thème de l'emploi »	745	Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Anne-Françoise Theunissen, betreffende « het protocolakkoord tussen het Hoofdstedelijk en het Vlaams Gewest over het thema werkgelegenheid »	745
— De M. Paul Galand à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les suites réservées aux contrôles par les services régionaux d'inspection du travail »	747	— Van de heer Paul Galand aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het gevolg gegeven aan de controles door de gewestelijke diensten voor arbeidsinspectie »	747
— De M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « l'approbation éventuelle par la région du plan d'aménagement de la place Rogier »	747	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de eventuele goedkeuring door het gewest van het plan voor de aanleg van het Rogierplein »	747
<b>PROPOSITION DE RESOLUTION</b>		<b>VOORSTEL VAN RESOLUTIE</b>	
— Proposition de résolution (de MM. Alain Daems, Sven Gatz, Michel Lemaire, Marc Cools, Mohamed Azzouzi et François Roelants du Vivier) relative à la création de plusieurs terrains de transit destinés aux gens du voyage (n <sup>os</sup> A-464/1 et 2 – 2002/2003)	748	— Voorstel van resolutie (van de heren Alain Daems, Sven Gatz, Michel Lemaire, Marc Cools, Mohamed Azzouzi en François Roelants du Vivier) tot bestemming van verschillende terreinen tot doortrekkersterreinen voor woonwaggebouwers (nrs A-464/1 en 2 – 2002/2003)	748
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : <b>MM. Christos Doulkeridis</b> , rapporteur, <b>Alain Daems, Sven Gatz, Michel Lemaire, Mohamed Azzouzi, Dominiek Lootens-Stael</b> et <b>Mme Marion Lemesre</b>	748	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>de heren Christos Doulkeridis</b> , rapporteur, <b>Alain Daems, Sven Gatz, Michel Lemaire, Mohamed Azzouzi, Dominiek Lootens-Stael</b> en <b>mevrouw Marion Lemesre</b>	748
Discussion des considérants et des points du dispositif	752	Bespreking van de consideransen en van de punten van het bepalend gedeelte	752
<b>PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT</b>		<b>VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT</b>	
— Proposition de modification du règlement (de MM. Rudi Vervoort, Alain Daems, Robert Delathouwer et Joël Riguelle) (n <sup>os</sup> A-523/1 et 2 – 2003/2004)	754	— Voorstel tot wijziging van het reglement (van de heren Rudi Vervoort, Alain Daems, Robert Delathouwer en Joël Riguelle) (nrs A-523/1 en 2 – 2003/2004)	754
Discussion des articles	754	Artikelsgewijze bespreking	754
<b>QUESTIONS ORALES</b>		<b>MONDELINGE VRAGEN</b>	
— De M. Bernard Ide à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement		— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Or-	

	Pages		Blz.
	—		—
du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les subsides octroyés pour l'organisation d'événements sportifs en Région bruxelloise et notamment des championnats du monde d'athlétisme de 2009 »	754	dening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de subsidies voor sportevenementen in het Brussels Gewest, inzonderheid het wereldkampioenschap atletiek in 2009 »	754
— De M. Benoît Cerexhe à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'organisation de consultations populaires dans les communes sur la question du survol de la Région de Bruxelles-Capitale »	756	— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de organisatie van volksraadplegingen in de gemeenten over de vluchten boven het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	756
— De M. Denis Grimberghs à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la répartition des décisions prises au niveau fédéral en ce qui concerne l'accompagnement des chômeurs »	759	— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de federale beslissingen inzake de begeleiding van de werklozen »	759
Question orale jointe de M. Alain Daems, concernant « le plan d'accompagnement »	759	Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Alain Daems, betreffende « het begeleidingsplan »	759
— De M. Michel Moock à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'évaluation de la décision obligeant de monter à l'avant des bus »	763	— Van de heer Michel Moock aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de evaluatie van de maatregelen die ertoe verplichten om vooraan in de bus te stappen »	763
— De M. Alain Daems à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les logements de la Régie foncière »	764	— Van de heer Alain Daems aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de woningen van de Grondregie »	764
— De Mme Anne-Françoise Theunissen à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les emplois dans le domaine aéroportuaire et l'extension de DHL »	766	— Van mevrouw Anne-Françoise Theunissen aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de arbeidsplaatsen in de luchthavensector en de uitbreiding van DHL »	766
— De Mme Yamila Idrissi à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la « <i>Task Force</i> » nouvellement créée afin d'empêcher la délocalisation des entreprises bruxelloises »	767	— Van mevrouw Yamila Idrissi aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de pas opgerichte <i>Task Force</i> om bedrijven in Brussel te houden »	767
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Sur l'ensemble de la proposition de résolution (de MM. Alain Daems, Sven Gatz, Michel Lemaire, Marc Cools, Mohamed Azzouzi et François Roelants du Vivier) rela-		— Over het geheel van het voorstel van resolutie (van de heren Alain Daems, Sven Gatz, Michel Lemaire, Marc Cools, Mohamed Azzouzi en François Roelants du Vivier)	

	Pages		Blz.
	—		—
tive à la création de plusieurs terrains de transit destinés aux gens du voyage (n <sup>os</sup> A-464/1 et 2 – 2002/2003)	769	tot bestemming van verschillende terreinen tot doortrekkersterreinen voor woonwagenbewoners (nrs A-464/1 en 2 – 2002/2003)	769
— Sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de MM. Rudi Vervoort, Alain Daems, Robert Delathouwer et Joël Riguelle) (n <sup>os</sup> A-523 1 et 2 – 2003/2004)	769	— Over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heren Rudi Vervoort, Alain Daems, Robert Delathouwer en Joël Riguelle) (nrs A-523/1 en 2 – 2003/2004)	769

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 20 février 2004.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 20 februari 2004 geopend.

**EXCUSES**

**VERONTSCHULDIGD**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Isabelle Molenberg et M. Guy Hance.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevrouw Isabelle Molenberg en de heer Guy Hance.

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

**DRINGENDE VRAGEN**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET INCIDENT MET POLITIEAGENTEN AAN HET NEDERLANDSTALIGE ATHENEUM TE SCHAARBEEK — TAALKENNIS »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'INCIDENT AVEC DES AGENTS DE POLICE A L'ATHENEE**

**NEERLANDOPHONE DE SCHAARBEEK — CONNAISSANCE DE LA LANGUE »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, op 16 februari jongstleden deed zich een incident voor in Schaarbeek tussen leden van de politiezone en een leerling en de directrice van het Atheneum Emanuel Hiel.

Toen een politiewagen langs de school reed bootste een 16-jarige Marokkaan die met vrienden aan de schoolpoort stond, de politiere sirene na waarop de agenten rechtsomkeert maakten en de jongen hebben aangehouden. De jongen moest tegen de auto gaan staan, de agenten hebben hem afgetast en uiteindelijk meegenomen naar het politiecommissariaat.

De directrice die was tussenbeide gekomen, werd afgesnauwd door de agenten die haar zegden : spreek maar Frans, wij verstaan geen Nederlands. De tussenkomst van de directrice heeft niets opgeleverd. Erger nog is dat het politiecommissariaat nadien gezegd heeft dat er geen arrestatie is gebeurd, wat vragen doet rijzen naar de omstandigheden waarin jonge mensen worden opgepakt. Overigens is over die omstandigheden niets geregistreerd, terwijl er toch heel wat getuigen bij het voorval aanwezig waren. De directrice die zeer onder de indruk was van het incident, heeft gezegd dat ze een klacht zou neerleggen wegens racistisch gedrag van de politie.

Ik vind dat we dit soort incidenten niet kunnen laten passeren. Vandaar volgende vragen aan de Minister-President die bevoegd is voor het toezicht op de lokale besturen.

Mijnheer de Minister-President, zal u de betrokken politiezone erop wijzen dat de politie bijzonder attent moet zijn op het feit dat het korps geen zweem van racistisch gedrag mag vertonen en dat het bovendien de bevolking ten dienste moet kunnen staan in de beide landstalen ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan Minister-President Jacques Simonet.

**De heer Jacques Simonet,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, de Brusselse hoofdstedelijke regering oefent exclusief het gewone toezicht uit op de administratieve handelingen van de Brusselse meer-gemeentelijke politiezones. Het is dus niet de taak van de Brusselse ministers en dus ook niet van de Minister-President zich uit te spre-

ken over het verloop van politie-interventies. Ik verwijs mevrouw Grouwels daarvoor naar de wet van 7 december 1998 tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus, waarin de instellingen worden aangewezen die gemachtigd zijn om de ordediensten te organiseren en te controleren.

Mijn kabinet heeft evenwel contact opgenomen met het hoofd van de politiezone Evere-Schaarbeek-Sint-Joost-Ten-Node om meer informatie te hebben over het incident.

Het klopt inderdaad dat een leerling van het atheneum door de politie is gecontroleerd naar aanleiding van een provocatie aan het adres van een politiepatrouille. De jongen was niet in het bezit van zijn identiteitskaart. De politiepatrouille was dan ook verplicht hem mee te nemen naar het politiecommissariaat om zijn identiteit te controleren. De politieagenten hebben zich in het Frans uitgedrukt omdat de jongen voor het gebruik van die taal had gekozen. Het komt in Brussel immers vaker voor dat Franstalige leerlingen onderwijs volgen in een Nederlandstalige school. Naar aanleiding van een verslag van de directie van het atheneum heeft de korpschef een intern onderzoek ingesteld.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Het is heel jammer dat de Brusselse hoofdstedelijke regering en de Minister-President die toezicht uitoefenen op de lokale besturen geen rechtstreekse impact hebben op de politie.

**De heer Jacques Simonet,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Dat is het gevolg van de politie-hervorming.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Dat moeten we dan betreuren, zeker omdat de Brusselse bevolking gevoelig is aan problemen van veiligheid, politieoptreden enzovoort.

Mijnheer de Minister-President, in het kader van uw toezicht op de lokale besturen zou u aan de lokale politiezones wel kunnen zeggen dat racistisch gedrag niet kan en dat tweetalige dienstverlening in Brussel een vereiste is. Ook de directrice van de school heeft erop gewezen dat het gebruik van het Nederlands bij dit incident maar normaal zou zijn geweest.

**De heer Jacques Simonet,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw Grouwels, ik heb het toezicht over de gemeentelijke administratie, maar ik mag niets zeggen aan de overheden van de politiezones. Dat is wettelijk onmogelijk.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Hebt u dan geen enkel politiek gezag meer tegenover de lokale politiezones ?

**De heer Jacques Simonet,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing

en Wetenschappelijk Onderzoek. — Neen. Dat is het resultaat van het Octopusakkoord.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Dat is dan een hiaat in de wetgeving waar iets tegen moet worden gedaan.

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET GEBRUIK VAN DE TITEL VAN BURGEMEESTER VAN ANDERLECHT »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ROBERT DELATHOUWER A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'UTILISATION DU TITRE DE BOURGMESTRE D'ANDERLECHT »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Robert Delathouwer heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

**De heer Robert Delathouwer.** — Mevrouw de Voorzitter, ik heb deze vraag vanmorgen al gesteld, maar ik kom er graag op terug omdat ik geen antwoord heb gekregen.

Vous avez sans doute oublié de répondre à ma question ce matin; c'est la raison pour laquelle je tiens à vous la poser à nouveau cet après-midi.

Vous venez de rappeler que vous avez la tutelle sur les communes; c'est tout à fait exact. C'est précisément pour cette raison, Monsieur le Ministre-Président, que je vous avais déjà dit ce matin qu'il fallait être prudent. Il y a quelques jours, vous aviez dit à la presse que lorsque vous étiez secrétaire d'Etat fédéral, vous exerciez encore les compétences et la fonction de bourgmestre d'Anderlecht. C'est un peu plus difficile maintenant. Je vous ai vu hocher la tête ce matin mais je ne vous ai pas entendu dire que j'avais raison. Le moment est donc venu maintenant de vous poser à nouveau cette question.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Puisque vous avez posé la question en français, je vous répondrai, si vous le permettez, en français, ce qui me permettra de ne pas me référer à mes notes.

Je voudrais qu'il n'y ait pas de malentendu. Vous connaissez comme moi les règles qui régissent la manière dont un bourgmestre empêché peut exercer ou continuer à exercer ses fonctions de bourg-

mestre empêché. Cela signifie aussi qu'il peut rester en contact avec les citoyens de sa commune.

Je voudrais vous rassurer, il va de soi que je vais respecter à la fois dans l'esprit et dans la lettre l'article 14 de la nouvelle loi communale.

Je ne poserai aucun acte administratif qui puisse engager la commune. Je continuerai simplement dans ma commune à avoir des contacts avec les citoyens, comme tout conseiller communal peut le faire avec les personnes qui viennent le rencontrer.

Je resterai strictement dans le cadre de l'article 14 de la nouvelle loi communale; je m'y tiendrai avec beaucoup de scrupules et de respect d'autant plus que, comme l'a souligné M. Delathouwer, être secrétaire d'Etat fédéral c'est une chose et avoir en tant que Ministre-Président la tutelle sur les pouvoirs locaux en est une autre. Davantage de circonspection s'impose par conséquent.

**De heer Robert Delathouwer.** — Wij zijn het eens.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DEMANDE PAR BIAC POUR L'AEROPORT DE ZAVENTEM »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE MILIEUVERGUNNING AANGEVRAAGD DOOR BIAC VOOR DE LUCHTHAVEN VAN ZAVENTEM »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS, CONCERNANT « LA CONCERTATION RELATIVE A LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE BIAC »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS, BETREFFENDE « HET OVERLEG BETREFFENDE DE AANVRAAG VOOR DE VERNIEUWING VAN DE MILIEUVERGUNNING VAN BIAC »**

**Mme la Présidente.** — Mme Geneviève Meunier a la parole pour poser sa question.

**Mme Geneviève Meunier.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la BIAC a déposé auprès de la députation permanente du Brabant flamand une demande de permis d'environnement pour l'exploitation de l'aéroport. Cette demande de permis ne comporte ni étude d'incidence, ni concertation avec la Région bruxelloise, ni de limite au nombre de vols et de mouvements.

Cette demande est déposée uniquement pour quatre communes riveraines de l'aéroport, sans aucune concertation ni avec la Région bruxelloise ni avec les communes bruxelloises qui sont de plus en plus survolées et importunées par les nuisances générées par cet aéroport.

Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et peut-être au Ministre-Président car cela relève peut-être également de sa compétence.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je suis compétent universel.

**Mme Geneviève Meunier.** — Le groupe Ecolo vous demande de convoquer d'urgence le comité de concertation Etat fédéral – région. Cette initiative relève effectivement de la compétence du Ministre-Président. Je vous demande donc de procéder de la sorte si vous ne l'avez pas encore fait afin d'exiger que tant la Région bruxelloise que les communes bruxelloises les plus concernées soient associées à cette enquête publique.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs pour sa question d'actualité jointe.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, en ce qui concerne le comité de concertation, je rejoins les propos de Mme Meunier, j'ajouterai deux autres questions. Tout d'abord, il y a longtemps que nous vous proposons de saisir le comité de concertation. Lorsque je vous ai vu en fureur devant les caméras de télévision, Monsieur Gosuin, j'en ai déduit qu'il y avait une raison supplémentaire pour saisir le comité de concertation : on ne vous donne pas les documents officiels que vous devriez avoir : c'est un scandale et c'est une raison supplémentaire.

M. Vande Lanotte a été interrogé par M. Wathélet junior hier à la Chambre, et il a répondu que vous ne lui aviez rien demandé.

Il me semblerait tout à fait utile que vous vous mettiez d'accord avec le comité de concertation pour faire circuler l'information.

Deuxièmement, à propos de cette demande de permis d'environnement, qu'allez-vous faire pour réaliser une véritable enquête publique ?

Il me semble qu'une enquête publique élargie à l'ensemble des communes concernées par le problème serait une bonne idée. Reste à savoir comment organiser la participation citoyenne de manière efficace.

Troisièmement, avez-vous reçu la notification de Petit-Leez ? Quand vous avez été interrogé dernièrement la situation frisait le comique; lorsqu'on demandait ce que contenait la notification, la réponse était « Attendez, sa rédaction est en cours ». L'avez-vous reçue ? Dans l'affirmative pouvez-vous la transmettre au Parlement ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons effectivement reçu la notification de Petit-Leez et nous pouvons vous la transmettre.

Quant à la réponse de M. Vande Lanotte, je lui écris aujourd'hui même pour souligner qu'il y a des failles dans son service. En effet, le 29 janvier dernier, je lui écrivais — je dispose ici de la lettre — afin de lui demander copie de l'intégralité du dossier de la BIAC, — ce que j'ai également demandé à BIAC, comme j'ai d'ailleurs écrit au ministre Anciaux, au ministre Sannen ainsi qu'à la députation permanente — afin d'être associé à cette enquête.

La députation flamande m'a répondu, à tort ou à raison, que ce n'était pas prévu et que dès lors, il n'y avait pas lieu d'y associer les communes bruxelloises.

Nous avons cependant obtenu ces dossiers — par la bande — puisque la région a pris un avocat qui habite une de ces quatre communes.

Aujourd'hui, nous disposons de ces dossiers; ils sont actuellement entre les mains de l'IBGE, qui les a transmis ou les transmettra aux dix communes concernées, avec une note de synthèse de façon à ce qu'elles puissent organiser une enquête publique *bis* dans les formes d'une enquête publique, avec une réunion de commission de concertation, des affiches de concertation et l'appui de l'IBGE pour que les citoyens, le Collège et les autorités concernées puissent se prononcer et transmettre leur avis.

Quant à la saisine du comité de concertation, vous devez savoir que lors de l'affaire Drogenbos, j'ai souvent saisi ce comité. Mais les règles ont changé. Nous ne pouvons plus le faire. C'est en quelque sorte un fusil à un coup. On ne peut saisir le comité de concertation et avoir un effet qu'une seule fois. Dès lors, j'attends le meilleur moment. Faut-il agir maintenant? La réponse est non car cela ne suspendra rien dans la mesure où il n'y a pas de décision de qui que ce soit. C'est simplement la BIAC qui a déposé un permis. Saisir le comité de concertation maintenant ne bloquerait rien. En revanche, j'attends avec impatience le moment qui ne manquera pas de se produire lorsque le ministre flamand sera saisi d'un recours.

Alors, une décision sera prise et c'est à ce moment-là que nous pourrions saisir le comité de concertation. Le comité de concertation, je le répète, est un fusil à un coup. L'utiliser à tort et à travers équivaut à perdre nos munitions.

L'enquête va être menée, nous ferons également notre propre enquête, nous transmettrons les informations, nous étudierons la légalité de ce qui nous aura été transmis. En priorité, nous avons écrit à l'ensemble des ministres compétents du gouvernement fédéral pour leur dire qu'à notre estime, le permis d'environnement tel qu'il a été déposé est largement en contradiction avec les accords de Petit-Leez. Donc, je les informe en espérant qu'au niveau du gouvernement fédéral ou du ministre de tutelle, il y aura une action visant à ce que la BIAC retire ou reporte sa demande de permis.

Je peux comprendre qu'il y a un temps pour la décision politique — c'est l'accord de Petit-Leez. Une décision politique devra être

prise en septembre, et en fonction de celle-ci, quelle qu'elle soit, il me paraît légitime que les institutions style BIAC puissent déposer une demande de permis d'environnement en toute connaissance de cause afin de coller aux décisions politiques, mais pas inversement.

C'est bien dans ce sens que je travaille. Soyez-en assurés. Il est inopportun de saisir le comité de concertation aujourd'hui car cela ne bloquerait rien. En revanche, il est opportun d'informer les membres du gouvernement fédéral, plus particulièrement le ministre de tutelle et de leur demander de faire pression sur la BIAC afin que celle-ci retire ou postpose sa demande de permis. Entre-temps, les communes bruxelloises organiseront, si elles le souhaitent, une vaste consultation de façon à obtenir l'avis des Bruxellois.

**M. Alain Adriaens**. — Vous êtes bien le seul, Monsieur Gosuin, à vous fâcher au sein de ce gouvernement. Lorsqu'on a envoyé un peu de fumée vers la Flandre, c'est le premier ministre Verhofstadt qui est intervenu. Je crois que M. Gosuin est bien seul dans ce gouvernement à s'opposer au survol de Bruxelles.

**Mme la Présidente**. — Il faudra que M. Gosuin rédige une nouvelle lettre parce que M. Sannen n'est plus ministre.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Ne vous en faites pas, en date du 18 février dernier, j'ai adressé un courrier à M. Tavernier. Ce dossier est suivi avec une méthodologie et une rigueur presque mathématiques.

**Mme la Présidente**. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

**Mme Geneviève Meunier**. — Monsieur le Ministre, en ce qui concerne la convocation du comité de concertation, je ne comprends pas pourquoi vous continuez à attendre. Les Bruxellois sont de plus en plus « survolés », de plus en plus importunés. Que voulez-vous attendre? Qu'une mauvaise décision soit prise? A ce moment-là, il sera trop tard! Sous la précédente législature, lorsque les néerlandophones n'étaient pas contents, ils ont convoqué le comité de concertation et ont exercé des pressions suffisamment fortes pour être entendus et le plan a été remis en question dans son entièreté. A force d'attendre, ce sont à nouveau les Bruxellois qui vont écopier de la situation.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame Meunier, faites nous confiance! Pour Drogenbos, nous avons eu raison d'être prudents. Vous verrez qu'au bon moment, la meilleure solution se présentera.

**Mme la Présidente**. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs**. — Madame la Présidente, je pense que M. Adriaens a raison. Monsieur Gosuin, je vous ai entendu vous énerver beaucoup sur cette affaire au nom de tous les Bruxellois et du gouvernement. Vous auriez d'ailleurs dit qu'il s'agissait du fruit d'une décision du gouvernement bruxellois à une époque où vous ne vous réunissiez plus. Il serait intéressant de connaître la décision de tout le gouvernement bruxellois dans ce dossier.



Le comité de concertation, c'est un fusil à un coup, dites-vous. Je croyais que nous avions changé de climat. Le comité de concertation a deux missions, dont l'une était celle du début de Verhofstadt. On allait enfin se concerter ! De l'oxygène, non plus pour régler des conflits, mais pour organiser la coopération entre les entités fédérées ! Pour cela vous pouvez toujours aller devant le comité de concertation. Cela ne pose aucun problème. Vous pouvez discuter avec vos petits camarades sans introduire un recours en conflit d'intérêt. Ce n'est d'ailleurs pas ce que nous vous demandons. Nous vous demandons d'avoir le courage politique d'être ferme et de dire que « maintenant cela suffit ! ». A Petit-Leez, on nous fait des promesses alors que — sans le dire — la partie est déjà terminée. En ce qui nous concerne, nous sommes très favorables à l'idée d'une consultation des habitants, mais une consultation sur un bon dossier.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Ce dossier est effectivement mieux qu'une phrase évasive du style : « Etes-vous pour ou contre les vols de nuit ? ». C'est ce que vous, vous proposez. Nous, nous proposons un dossier de 2.000 pages.

**M. Denis Grimberghs**. — En tous les cas, si vous pensez que le dossier de BIAC est un mauvais dossier, il faut le retirer d'urgence et non organiser une consultation à son sujet. Mais pour le retirer, il n'y a plus, selon moi, qu'une solution : introduire cette question auprès du comité de concertation vis-à-vis de l'autorité de tutelle de la BIAC.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est ce que nous avons fait en écrivant au premier ministre à ce stade de la situation.

Attendez et vous verrez comment les choses évolueront.

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUIVESTING, BETREFFENDE « HET SAMENWERKINGS-AKKOORD MET HET VLAAMS GEWEST MET BETREK-KING TOT DE TOELEIDING VAN BRUSSELSE WERK-ZOEKENDEN NAAR DE VLAAMS-BRABANTSE AR-BEIDSMARKT »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. SVEN GATZ A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EM-PLI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGE-MENT, CONCERNANT « L'ACCORD DE COOPERATION AVEC LA REGION FLAMANDE RELATIVE A L'ORIENTA-TION DES DEMANDEURS D'EMPLOI BRUXELLOIS VERS LE MARCHE DU TRAVAIL DU BRABANT FLA-MAND »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN, CONCERNANT « LE PRO-**

**TOCOLE D'ACCORD ENTRE LES REGIONS BRUXEL-LOISE ET FLAMANDE SUR LE THEME DE L'EMPLOI »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN, BETREFFENDE « HET PROTOCOLAKKOORD TUSSEN HET HOOFDSTEDELIJK EN HET VLAAMS GEWEST OVER HET THEMA WERKGELEGENHEID »**

**Mevrouw de Voorzitter**. — Het woord is aan de heer Sven Gatz om zijn vraag te stellen.

**De heer Sven Gatz**. — Mevrouw de Voorzitter, de minister en ikzelf hebben over dit onderwerp al meermaals van gedachten gewisseld en niet altijd in vriendelijke bewoordingen. Vandaag moet ik hem feliciteren met de onverhoopte doorbraak in dit dossier. Gisteren al had ik de gelegenheid Vlaams minister Landuyt hierover te ondervragen.

Als attent parlamentslid wil ik vandaag minister Tomas onder-vragen om na te gaan of de twee verhalen kloppen, ook al loop ik daarmee het risico dat sommige vragen overbodig zijn.

Ingevolge het recente akkoord zullen drie werkwinkels in Brussel worden opgericht. Ik wil graag vernemen hoe dat in zijn werk zal gaan. Met anderen woorden wat is precies de inhoud van het akkoord ? Zijn ingevolge dat akkoord alle hinderpalen tussen het Brus-sels Gewest bevoegd voor arbeidsbemiddeling en de Vlaamse Gemeen-schap bevoegd voor beroepsopleiding, uit de weg geruimd ? Con-creet gezien, zullen bijvoorbeeld de Wis-computers van de VDAB raadpleegbaar zijn in de werkwinkels ? Zijn alle vroegere restricties daarrond uit de wereld geholpen ? Zal de toeleiding van de BGDA naar Bruxelles Formation en VDAB vlotter verlopen ?

Ik heb geen enkele reden om te zeggen dat mensen die in Brussel wonen buiten Brussel moeten gaan werken of vice versa. De realiteit van de arbeidsmarkt maakt echter dat het niet langer abnormaal is dat mensen tien à twintig kilometer afleggen om naar hun werk te gaan. Door het recente akkoord komen er meer arbeidskansen zowel bin-nen het Hoofdstedelijk Gewest als in het onmiddellijke randgebied. Kan de minister mij nog wat meer verduidelijkingen geven over het akkoord dat vorige dinsdag tot stand is gekomen ?

**Mme la Présidente**. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen pour poser sa question jointe.

**Mme Anne-Françoise Theunissen**. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, ce 17 février, Monsieur le Ministre de l'Emploi, vous avez signé un protocole d'accord avec votre collègue de l'Emploi flamand, M. Landuyt, protocole qui vise à favoriser l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Cet accord prévoit notamment la création de trois « *werkwinkels* » sur la Région bruxelloise, c'est-à-dire à Bruxelles-Ville, Schaerbeek et Anderlecht.

Je souhaiterais que vous communiquiez à l'Assemblée les gran-des lignes du contenu de ce protocole d'accord et également connaî-tre les projets qui seront développés dans ces trois magasins de l'emploi.

J'aimerais connaître en outre les coordinations qui seront établies avec les missions locales et l'OOTB. Quel en sera le coût pour la région dans la mesure où ce qui a été annoncé jusqu'à présent, c'est la répartition du coût entre la Région flamande et la Région bruxelloise, à savoir 20 % et 80 %. Il serait intéressant d'en connaître le montant exact.

Je profite de l'occasion pour soulever un problème et savoir, si vous l'avez abordé dans la convention, la solution est approuvée.

Comme tout un chacun, vous n'ignorez pas qu'il reste quelques absurdités dans certaines mesures qui concernent les chômeurs demandeurs d'emploi et les handicapés dans leur mobilité. Une convention est établie entre le FOREm et l'ORBEm, prévoyant les possibilités de mobilité des demandeurs d'emploi entre les deux régions. Ceci se traduit par l'octroi de l'indemnité horaire à chacun des stagiaires qui entre en formation, même si l'institution dans laquelle la formation n'est pas celle de sa région. En d'autres termes un Bruxellois qui suit une formation au FOREm peut bénéficier de son indemnité horaire et de l'indemnité des transports en commun, et vice-versa. Cette convention n'existe pas entre l'ORBEm et le VDAB : les demandeurs d'emploi indemnisés qui résident en Région flamande et suivent une formation en Région bruxelloise se voient amputés de cette indemnité et de l'indemnité de transport.

Ce problème a-t-il trouvé une solution ?

**Mijnheer de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Eric Tomas, minister.

**De heer Eric Tomas,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, laat mij allereerst verduidelijken dat, in tegenstelling tot wat in de pers werd gemeld, het protocolakkoord dat ik afsloot met Renaat Landuyt, minister van de Vlaamse regering bevoegd voor Beroepsopleiding, niet de tewerkstelling van Brusselse werklozen in Vlaams-Brabant behelst, maar wel het gemengd beheer van de arbeidsmarkt en de uitvoering van het Sociaal Pact voor de Werkgelegenheid van de Brusselaars. Dit akkoord legt also nieuwe samenwerkingsverbanden vast inzake werkgelegenheid en beroepsopleiding in Brussel.

Dit akkoord gaat gepaard met een reorganisatie van het Vlaamse landschap inzake sociaal-professionele inschakeling in Brussel. De « lokale werkwinkels » waarvan de financiering zal worden verzorgd door het gewest en de Franse Gemeenschapscommissie zijn, vanuit het Brussels standpunt, de Nederlandstalige vertaling van de « *Missions locales* » en zijn geen, zoals hier werd voorgesteld, VDAB-werkwinkels. Ze zullen worden bestuurd door vertegenwoordigers van de overheid, de sociaal-professionele inschakelingsinstellingen en de sociale gesprekspartners. Via deze cofinanciering zullen er vergelijkbare acties worden uitgebouwd inzake onthaal, oriëntering, opleiding en sociaal-professionele inschakeling en wordt ook de coördinatie verzekerd van de plaatselijke operatoren, actief op het vlak van werkgelegenheid, beroepsopleiding en onderwijs.

In het geheel van deze activiteiten is de optimalisering van de toeleiding van werkzoekenden naar Nederlandstalige beroepsopleidingen één van de doelstellingen.

Arbeidsbemiddeling of andere tewerkstellingsactiviteiten zullen door de werkwinkels kunnen worden uitgeoefend in het kader van de reglementering inzake het gemengd beheer van de arbeidsmarkt in samenwerking met de BGDA.

Madame Theunissen, les futurs « *lokale werkwinkels* », dont la localisation n'est pas encore établie, viendront renforcer l'action des neuf missions locales préexistantes dans les quartiers prioritaires. Grâce à l'aide complémentaire de la Communauté flamande, elles assumeront les mêmes missions :

1. d'accueil et d'orientation du public en difficulté;
2. de coordination des actions locales de formation et d'insertion;
3. et de développement de nouvelles actions concrètes mobilisant les ressources locales d'emploi, de formation et d'économie sociale.

Leur création n'aura aucune incidence budgétaire pour la région, étant donné que la région finance déjà OOTB, qui est l'équivalent actuel des missions locales, à concurrence des crédits alloués à trois missions locales. Par contre, le protocole d'accord ouvre la voie à un financement équivalent de ce type d'organismes par la Communauté flamande. C'est un apport non négligeable pour la politique que je mène en faveur de l'emploi des Bruxellois, qui permet bien des réaménagements. De fait, les initiatives préexistantes telles que OOTB, TRACE ou d'autres encore pourront se faire reconnaître et financer comme *lokale werkwinkels*.

Il est également important de savoir que, sur la base de cet accord conclu entre Renaat Landuyt et moi-même, d'ailleurs à deux titres en tant que ministre de la Formation professionnelle de la COCOF aussi, le gouvernement flamand retire son recours auprès de la Cour d'arbitrage contre notre ordonnance « gestion mixte ». Cela signifie que le problème est aplani. L'architecture institutionnelle étant ce qu'elle est, il fallait trouver une solution apportant la garantie au niveau du gouvernement flamand qu'il n'y a pas de conflit de compétence mais au contraire une coordination.

Votre dernière question concernant la mobilité interrégionale des stagiaires n'est pas résolue par ce protocole. Il y aura un autre protocole d'accord qui est en voie d'élaboration concernant cette mobilité des stagiaires, des travailleurs, des demandeurs d'emploi. Il est demandé au niveau de la Conférence interministérielle pour l'emploi et y seront associés la Région wallonne et la Communauté germanophone.

Cet accord est en cours d'élaboration.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Verra-t-on avant la fin de cette législature la signature de cet accord ?

**M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Normalement, oui.

**Mme la Présidente.** — Même avec les germanophones ?

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Normalement oui parce que la Communauté germanophone était partie prenante à la précédente conférence pour l'emploi.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES SUITES RESERVEES AUX CONTROLES PAR LES SERVICES REGIONAUX »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALANDAAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET GEVOLG GEGEVEN AAN DE CONTROLES DOOR DE GEWESTELIJKE DIENSTEN VOOR ARBEIDSINSPECTIE »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Paul Galand pour poser sa question.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Ministre, récemment, les syndicats, la FGTB et la CSC, ont mené des actions à Bruxelles, dans le secteur Horeca, pour protester et dénoncer le travail clandestin. Vous-même avez alors révélé les chiffres de l'Inspection régionale : 425 constatations de travailleurs non munis d'un permis de travail durant les deux dernières années, dont 83 dans l'horeca et 176 dans la construction.

Dans la communication, telle qu'elle paraissait récemment dans la presse, les suites pour les employeurs fautifs n'étaient pas indiquées. Ces employeurs-là causent évidemment un préjudice à leurs collègues qui, eux, ont une attitude citoyenne, aux travailleurs de ces entreprises et aussi à la Sécurité sociale.

Je voulais donc savoir s'il y avait des suites pour les employeurs fautifs.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je vais m'appuyer sur un texte, parce que je dois citer plusieurs chiffres. Je voudrais tout d'abord dire que la conférence de presse concernant l'Inspection sociale n'a rien à voir avec le fait qu'un syndicat ait mené une action spécifique. C'est une coïncidence.

Par rapport aux chiffres dont vous faites mention et qui ont été cités dans la presse à l'occasion d'une communication portant en partie sur le bilan de cinq années de travail de l'inspection sociale régionale, je souhaite préciser que le chiffre annoncé de 425 travailleurs pour la période 2002-2003, concerne seulement les travailleurs constatés au travail en séjour irrégulier.

Concernant les suites données aux contrôles effectués par l'Inspection sociale régionale dans cette même période 2002-2003, je peux vous informer que le nombre total des procès-verbaux encodés

à charge d'employeurs occupant soit des travailleurs en séjour irrégulier, soit des travailleurs étrangers sans permis de travail (mais en séjour régulier), s'élève à 511 procès-verbaux. Pour cette même période, l'inspection sociale a également encodé 89 avertissements.

Je souligne encore que de 1999 à 2003, le nombre de procès-verbaux de constat d'infraction a sensiblement augmenté, passant de 183 à 270. Hormis pour 2003, ce n'est pas l'accroissement des contrôles qui explique cette évolution. C'est le fait que l'expérience aidant, l'Inspection sociale trie toujours plus soigneusement ses informations et effectue donc des contrôles plus ciblés. Des contrôles plus complexes aussi, car les moyens mis en œuvre par les employeurs pour y échapper ou, surtout, pour échapper à leurs conséquences sont de plus en plus sophistiqués.

**M. Paul Galand.** — Je remercie le ministre pour sa réponse. Il est vrai que le travail des inspecteurs est délicat. Il est souhaitable que la région veille à ce que leur expérience et leur compétence puissent s'améliorer. Dans la construction, si beaucoup d'entrepreneurs respectent la règle du jeu, il faut néanmoins veiller à la concurrence loyale pour ne pas déformer des entreprises et des travailleurs vis-à-vis de la sécurité sociale.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « L'APPROBATION EVENTUELLE PAR LA REGION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ROGIER »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE EVENTUELE GOEDKEURING DOOR HET GEWEST VAN HET PLAN VOOR DE AANLEG VAN HET ROGIERPLEIN »**

**Mme la Présidente.** — M. Yaron Pesztat a la parole pour poser sa question.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le réaménagement de la place Rogier, qui est une des plus importantes places de la Région bruxelloise, a fait l'objet d'un article paru dans la presse le 18 février. Selon cet article, un accord serait intervenu entre la région et la commune de Saint-Josse sur les grandes lignes de ce projet.

Ce qui m'amène à cette tribune, c'est une petite partie de ce projet, à savoir le tunnel piéton à construire sous la future place Rogier réaménagée, par lequel on entrerait et sortirait devant la future tour Rogier, la sortie ou l'entrée se trouvant de l'autre côté, à hauteur de la rue Neuve.

Mon étonnement est grand de voir que la région marque son accord sur un projet de tunnel piéton d'une longueur relativement considérable, alors que nous savons qu'en termes de bon aménagement urbain, le tunnel piéton est à proscrire, d'une part parce que

c'est un nid à déchets, quand cela ne devient pas une pissotière et, d'autre part, parce que c'est un type d'aménagement fondamentalement anti-urbain.

Enterrer la circulation piétonne qui se déploie naturellement en surface n'est jamais une bonne solution sauf quand il est impossible de faire autrement. Par ailleurs, l'histoire a montré que le fait d'enterrer la circulation piétonne rend d'autant plus facile la transformation de la surface en espace automobile.

Le journaliste est peut-être mal informé mais je suis très étonné que la région ait marqué son accord sur cet aspect de ce projet d'aménagement.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, je comprends l'étonnement de M. Pesztat à la lecture de l'article de presse auquel il fait référence.

La place Rogier est une place communale. C'est donc la commune de Saint-Josse-Ten-Noode qui, d'initiative, a confié à un bureau d'études le soin de développer un projet volontariste de réaménagement de cette place, bien nécessaire quand on voit l'importance des projets immobiliers en cours aux alentours.

Il y a un flux piéton très important depuis la gare du Nord en direction de la rue Neuve. Ce flux se heurte à l'effet de barrière que représente la circulation automobile sur le boulevard du Jardin Botanique.

Dans ce qui est une esquisse d'avant-projet de réaménagement de cette place, le bureau d'études mandaté par la commune propose effectivement de supprimer l'espace des Pyramides, d'ouvrir la place au niveau du toit, — au niveau moins un actuel, — de refaire une place Rogier qui serait légèrement enterrée par rapport à son niveau actuel et de prévoir un nouveau tracé du boulevard du Jardin Botanique à cet endroit.

Je partage tout à fait les considérations émises par M. Pesztat quant aux conséquences d'un tunnel piéton. Peu de gens savent qu'un tel tunnel existait à cet endroit à l'époque de l'ancienne gare du Nord qui, jusqu'en 1953, se trouvait sur la place Rogier. Un boyau assurait donc une connexion entre la gare du Nord et la rue Neuve. Ce passage n'a pas été recréé par la suite pour les raisons énoncées par M. Pesztat.

Dans le projet actuel, il ne s'agit pas d'un passage souterrain, mais simplement d'un passage à niveau qui traverserait, avec un puits de lumière entre les deux chaussées du boulevard du Jardin Botanique, le Jardin Botanique non pas à niveau mais qui surplomberait ce passage, avec un tracé enterré d'environ 20 mètres.

Cela dit, ce ne sont que des projets. Jusqu'à présent, aucun dossier n'a été introduit, aucun avis n'a été rendu et je ne peux prédire l'issue de ce dossier qui ne fait l'objet d'aucun financement prévu dans l'accord de coopération.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Yaron Pesztat.

**M. Yaron Pesztat.** — Le ministre rejoint mon analyse concernant un éventuel futur tunnel de ce type. Il nous dit qu'il s'agit d'un nouveau type de tunnel; comme le dossier n'est pas encore prêt, on verra ce qu'il en est lorsque le permis sera introduit. Mais je puis d'ores et déjà vous dire que s'il s'agit du tunnel, tel que je le crains, nous nous y opposerons dans la mesure de nos moyens. En effet, je suis prêt à prendre le pari : ce sera une future pissotière et une future déchetterie clandestine.

#### PROPOSITION DE RESOLUTION, RELATIVE A LA CREATION DE PLUSIEURS TERRAINS DE TRANSIT DESTINES AUX GENS DU VOYAGE

*Discussion générale*

#### VOORSTEL VAN RESOLUTIE, TOT BESTEMMING VAN VERSCHILLENDE TERREINEN TOT DOORTREKKERS-TERREINEN VOOR WOONWAGENBEWONERS

*Algemene bespreking*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Christos Doulkeridis, rapporteur.

**M. Christos Doulkeridis**, rapporteur. — Madame la Présidente, nos collègues de la commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme m'ont désigné pour faire le rapport des discussions qui ont eu lieu sur la proposition de résolution relative à la création de plusieurs terrains de transit destinés aux gens du voyage.

Il me paraît important de souligner que ce débat n'a pas particulièrement fait l'objet de gros titres de l'actualité. Il ne s'agit pas d'un important enjeu électoral. Ce débat concerne des personnes souvent stigmatisées et ce, injustement.

Le débat a débuté par une proposition d'ordonnance déposée par M. Daems et cosignée par MM. Galand et Lemaire, qui portait pratiquement sur le même objet que la présente proposition de résolution.

L'examen de cette proposition d'ordonnance avait permis de se mettre d'accord sur une définition précise et commune de ce que l'on entend par « gens du voyage ». L'auteur principal, M. Daems, faisait un rappel dans le texte de la proposition de ce qui se passe dans les autres régions. La commission avait décidé de procéder à un certain nombre d'auditions de représentants des gens du voyage. Cela nous a permis d'avoir un débat clair, le plus éloigné possible des préjugés auxquels nous devons malheureusement faire face dans ce domaine.

De commun accord et en concertation avec le ministre, il a été proposé aux auteurs de la proposition d'ordonnance de prendre plutôt comme base de travail une proposition de résolution et ce, pour des raisons d'efficacité. Une très large majorité des partis démocratiques a travaillé sur cette proposition et l'ensemble des représentants des groupes politiques démocratiques ont décidé de cosigner le texte.

Voici le texte de la proposition de résolution : « d'une part considérant que les gens du voyage ont les mêmes droits et devoirs que leurs concitoyens, que l'article 23 de la Constitution consacre depuis 1994 le principe du droit à un logement décent pour tous.

Considérant qu'il convient d'assurer aux gens du voyage l'accès organisé à un terrain de transit adapté à leur mode de vie, que les autres régions et les pays voisins font également un effort en ce sens.

Qu'il y a lieu de définir les gens du voyage hors de toutes considérations ethniques comme des personnes dont la résidence principale est considérée d'habitants mobiles.

Considérant qu'il convient d'affecter plusieurs terrains de transit à l'accueil des gens du voyage, qui, à la demande du comité national des gens du voyage doivent être relativement petits pour n'accueillir qu'une famille à la fois.

Considérant qu'il convient d'associer les communes dans le choix de l'emplacement de ce terrain.

Le texte de la résolution demande au gouvernement de sélectionner, d'affecter, d'aménager et d'équiper plusieurs terrains de transit d'une superficie minimale de 2.000 mètres carrés, destinés au stationnement des gens du voyage pour une période n'excédant pas trois semaines.

De consulter les associations locales de gens du voyage et les communes sur les territoires desquelles seront situés les terrains sélectionnés.

D'aménager les terrains de transit, notamment en les équipant d'arrivées d'eau, de bornes incendie et d'éclairage public.

D'assurer le ramassage des immondices par les services de la région.

De désigner une personne ou une association choisie pour son expérience et ses compétences dans le domaine de l'accompagnement des gens du voyage, qui aura pour tâche la gestion et l'entretien des terrains de transit et devra assurer le contact entre les occupants des terrains de transit et la région.

Enfin, de limiter ces permissions d'occupation à trois semaines sauf dérogation motivée pour raison exceptionnelle pour assurer une rotation suffisante.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, Mesdames, Messieurs, cette proposition est extrêmement mesurée et essaie d'intégrer l'ensemble des points de vue en ce compris celui des personnes directement visées et des communes qui sont un des acteurs dans la mise en œuvre de la proposition.

Ce texte a courageusement été adopté en commission par 12 voix et une abstention. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, je suis à la fois content et inquiet.

Tout d'abord, je remercie le rapporteur pour son rapport et le Ministre-Président d'être présent. En effet, la première interpellation que j'ai développée dans cet hémicycle en séance plénière portait sur le même sujet et elle était adressée à M. Simonet, alors également Ministre-Président. C'était il y a quatre ans et demi !

S'agissant des gens du voyage, la présence symbolique de M. Simonet qui s'est déplacé d'Anderlecht jusqu'ici va me permettre d'illustrer mon propos. En effet, si le problème dont il est question, bien connu de la plupart des mandataires communaux et régionaux, n'a pas été résolu, c'est notamment parce que les communes et la région se sont longtemps renvoyé la balle en ce qui concerne un sujet peu populaire, qui n'exige cependant pas de gros moyens et ne requiert pas de propositions d'ordonnance, raison pour laquelle, on a eu recours à une proposition de résolution.

Cela demande un certain courage politique ainsi que la prise en compte du fait qu'il s'agit d'un problème supracommunal mais qui ne relève pas vraiment des compétences régionales. D'où un minimum d'inquiétude.

Ma satisfaction porte sur le fait que nous puissions envoyer tous ensemble, un message au gouvernement actuel et peut-être au prochain : il faut régler cette question. En effet, comme le disait M. Jean-Luc Dehaene lorsqu'il était premier ministre, « il faut éviter de pousser ces gens dans l'illégalité ». Il est clair qu'au delà de certaines préoccupations telles que l'éducation des enfants, l'activité économique, les revenus, le premier problème à résoudre pour les gens du voyage est celui des terrains de transit qui leur permettent de conserver un mode de vie ancestral et multiséculaire en Belgique, à savoir, le voyage, plutôt que les pousser dans l'illégalité, avec ce que cela génère comme problèmes de coexistence avec la population sédentaire lorsque, chaque été, les caravanes séjournent sur des terrains vagues ou sur des terrains squattés : d'où des problèmes de stationnement, de poubelles etc. qui doivent être organisés par les pouvoirs publics dans la mesure où ces citoyens, comme tous les autres, s'ils ont des devoirs, ont aussi des droits.

Mon intérêt pour ce dossier date de l'époque où je travaillais à la ville de Bruxelles en tant qu'attaché au cabinet de l'échevin de l'Urbanisme. Les demandes des représentants des gens du voyage étaient nombreuses à l'époque. Mme Lemesre qui était alors échevine, le sait. On se demandait déjà comment répondre à ces demandes, sans pousser ces personnes dans l'illégalité.

Mon regret aujourd'hui c'est que le ministre Chabert ne soit pas à son banc car c'est lui qui, voici près d'un an, a demandé que l'on transforme la proposition d'ordonnance en proposition de résolution, pour signifier au gouvernement et à l'ensemble des acteurs, y compris les bourgmestres qui seront sollicités pour accorder temporairement des terrains à cette fin, qu'ils bénéficient de l'appui plein et entier du Parlement. C'est la raison pour laquelle il a souhaité que l'on rédige une proposition de résolution cosignée par tous les grou-

pes démocratiques. Je regrette qu'il ne sache pas qu'il bénéficie de notre soutien.

Mais nous le lui rappellerons très souvent.

En tant que groupe démocratique, nous nous targuons d'accepter la multiculturalité, la diversité culturelle. Le mode d'habitat est certainement un élément déterminant de l'identité culturelle. Celui des gens du voyage est très marginal; ils en sont d'autant plus fragilisés. Notre responsabilité est non pas de favoriser ce mode de vie, mais en tout cas, de l'autoriser et de permettre que les choses se passent dans de bonnes conditions. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

(*M. Alain Daems, Vice-Président, remplace  
Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Alain Daems, Ondervoorzitter, vervangt  
Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

**Mijnheer de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

**De heer Sven Gatz.** — Mijnheer de Voorzitter, allereerst wil ik twee opmerkingen maken, die ook al in het verslag genoteerd staan.

In de commissie hebben we afgezien van een ordonnantie omdat deze problematiek zowel het gewestelijke als het gemeentelijke niveau aangaat. Een ordonnantie zou de zaak ten gronde niet hebben opgelost. Het feit dat we ons tevreden stellen met een resolutie wil echter niet zeggen dat de zaak ons niet menens is. We mogen zeker geen Parlement van resoluties worden zoals vanmorgen al is opgemerkt. In deze zaak vind ik dat er op korte termijn één terrein moet bijkomen. Op middellange termijn mogen dat er vier worden in totaal.

Tweede opmerking. Het moet duidelijk zijn dat het terrein bestemd is voor doortrekkers, concreet voor woonwagenbewoners die niet langer dan twee à drie weken op het terrein blijven staan. Gelet op het feit dat dat soort mensen nu eenmaal bestaat, moeten we ze op een menswaardige manier voor een korte tijd kunnen opvangen. Dat gebeurt overigens in de meeste West-Europese steden. Op dat vlak staan we in Brussel achter. Het is zeker niet de bedoeling permanente woonplaatsen te bieden. Dat moet duidelijk worden afgesproken met de lokale overheden.

Aangezien minister Chabert zich vandaag naar Europese oorden heeft begeven, vraag ik de Minister-President aan minister Chabert de vraag te stellen of hij nog voor 13 juni contact kan opnemen met de conferentie van burgemeesters om op een of andere manier een overeenkomst te sluiten met de burgemeesters zodat het dossier sneller vooruitgaat. Het moet mogelijk zijn om een aantal terreinen gelegen aan de rand van het gewest, die niet economisch inzetbaar zijn maar in aanmerking komen als tijdelijke woonplaats, rijp te maken voor woonwagenbewoning, zoals in de resolutie wordt gevraagd. Minister Chabert heeft in de commissie aangedrongen op een resolutie, omdat een ordonnantie te moeilijk ligt. We hebben hem op zijn wenken bediend. Nu is het aan hem om concreet iets te doen.

**M. le Président.** — La parole est à M. Michel Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je souhaite formuler quelques réflexions sur ce texte relatif à la protection de certaines minorités. Je regrette de ne pas avoir participé à la discussion de cette proposition de résolution dont j'ai eu l'honneur d'être un des cosignataires, le concepteur et l'auteur étant M. Daems. Si je n'étais pas présent, je puis vous assurer que ce n'est pas parce que je n'aime pas les propositions de résolution, c'est parce que je suis très sensible à la formule utilisée par M. Michel, qui dit que nous sommes entrés dans une « période résoutionnaire ». Je voudrais qu'à la fin de la législature, nous fassions l'analyse des propositions de résolution qui ont été déposées et votées.

Dans le cas présent, nous avons toutefois estimé qu'il serait peut-être plus efficace de voter une résolution car nous avons l'impression que l'ordonnance rencontrait quelques réticences, davantage sur le plan de la forme que du fond — quoique — de la part du représentant du gouvernement.

Nous avons pensé que cette proposition de résolution, qui a fait l'objet d'un consensus unanime des partis démocratiques, permettait au ministre, délégué du gouvernement, M. Chabert, — dont on sait qu'il n'aime pas trop les conflits et préfère les consensus — de rendre effectif son souhait ou celui de son successeur à la fonction, d'être conforté par l'unanimité manifestée pour cette résolution. Cela devrait lui permettre de négocier et d'associer les communes sur le territoire desquelles des terrains sont disponibles, car je crois que nous sommes d'accord sur ce point, — il n'est pas interdit de penser que, sur le territoire des 19 communes de la Région bruxelloise, des terrains sont disponibles.

Fort de ce soutien de l'autorité supérieure et prestigieuse que nous représentons dans cette enceinte, cela devrait donner du cœur à l'ouvrage à des personnes qui peuvent être, par exemple, ministre quelque part et, dans une autre vie, municipaliste ailleurs. S'ils avaient quelque réticence mentale, cela devrait les encourager de manière définitive.

Je n'éprouve qu'une petite crainte par rapport aux échéances parce qu'à un certain moment M. Chabert, dans son exposé, avait dit qu'il était préférable d'aborder ce problème après les élections. Ce débat avait eu lieu, Monsieur Daems, le 7 mai 2003. M. Chabert souhaitait préférable qu'il ait lieu après les élections du 18 mai. On peut donc l'informer qu'aujourd'hui l'objectif est atteint puisque ce débat est reporté après cette date.

Rien ne s'opposera donc à ce que l'on avance très rapidement. Courage ! (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Je tiens à signaler à M. Lemaire, qui conteste régulièrement le bien-fondé des résolutions de notre Parlement, qu'en ce qui concerne la condamnation à mort d'Amina Lawall, nous avons été couronnés de succès.

**M. Michel Lemaire.** — Je m'en réjouis, Monsieur le Président, mais je persiste à dire que généralement la résolution est une arme de faiblesse. Donc, cette bonne nouvelle, que vous me vendez pour la sixième fois, ne me fera point changer d'avis.

**M. le Président.** — La parole est à M. Mohamed Azzouzi.

**M. Mohamed Azzouzi.** — Monsieur le Président, comme l'ont dit mes différents collègues et plus précisément vous, Monsieur Daems, qui êtes l'auteur principal de la proposition, on ne peut que se réjouir de cette prise de position unanime des partis démocratiques en faveur de l'accueil des gens du voyage. C'est là, je pense, un acte important de tolérance vis-à-vis d'un mode de vie différent, souvent décrié.

Cette proposition de résolution devrait également contribuer en partie à la disparition des préjugés dont cette population est souvent victime. Pour moi, cette proposition résonne comme une reconnaissance des pouvoirs publics pour cette population et leur mode de vie.

Même si notre résolution ne peut aborder tous les problèmes rencontrés par les gens du voyage, à savoir la scolarité des enfants, la domiciliation administrative, etc., celle-ci devrait au moins être concrète et pratique sur un problème qui l'est tout autant.

Ainsi, cette initiative devrait permettre de répondre aux revendications des gens du voyage relatives à un problème pratique de « stationnement », problème qui peut paraître minime, mais qui est pour eux, essentiel.

Elle leur permettra de pouvoir compter sur des terrains permanente et cela, dans un cadre officiel et reconnu, lorsqu'ils viennent en Région bruxelloise. Ils doivent être les bienvenus et correctement accueillis dans notre région.

Dans notre proposition de résolution, nous prévoyons plusieurs terrains de transit qui devraient être aménagés et équipés de commodités suffisantes, mises à leur disposition pendant environ trois semaines.

En ce qui concerne le choix des terrains, comme M. Lemaire l'a dit, une concertation avec les communes concernées est souhaitable, mais il ne faut pas que la mauvaise volonté éventuelle de certaines d'entre elles soit utilisée pour justifier l'inapplication de la résolution. Les propos de M. Chabert, en commission, allaient dans ce sens. J'espère que les faits le démentiront.

Le gouvernement devra adopter une attitude pro-active pour trouver des terrains adéquats et non se contenter de demander aux différents acteurs régionaux s'ils disposent de terrains. Je me réfère ici aussi à des propos de M. Chabert en commission, qui disait que la région ne disposait pas de terrains adéquats.

M. Lemaire a raison, il est possible de trouver des terrains qui correspondent à la demande de la population du voyage.

Comme lui et d'autres, nous serons vigilants à la suite que voudra donner le gouvernement à ce dossier. Comme M. Gatz, je pense qu'il sera nécessaire que dans les semaines et les mois qui viennent, le gouvernement prenne des initiatives concrètes pour résoudre ce problème.

**Mijnheer de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Dominiek Lootens-Stael.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mijnheer de Voorzitter, voor de zoveelste keer stelt de heer Azzouzi zich voor als vertegen-

woordiger van de democratische partijen. Maar weet hij wel wat dat zijn democratische partijen ?

**M. Mohamed Azzouzi.** — Ce n'est en tout cas pas le vôtre.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Democratische partijen zijn partijen die het omgekeerde doen van wat de bevolking wil. Gisteren is het stemrecht voor migranten goedgekeurd in de Kamer. Maar wil de bevolking dat ? Zeker niet. De democratische partijen weten het zogezegd beter dan het domme volk en stemmen voor dat stemrecht. Is de bevolking voor het openstellen van het openbaar ambt voor vreemdelingen ? Zeker niet. Toch wordt die openstelling voor het gewestelijke en het gemeentelijke niveau in het Brussels Parlement goedgekeurd. Gaat de heer Azzouzi wel eens luisteren naar wat het volk op straat zegt ?

**M. Mohamed Azzouzi.** — Je suis plus proche des Bruxellois que vous M. Lootens.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Ziet de bevolking graag terreinen toegewezen aan woonwageneigenaars ? Absoluut niet, dames en heren van de democratische partijen ! Ik heb hier een aantal persartikelen over de komst van zigeuners in Brussel, waaruit duidelijk blijkt dat de bevolking die komst als kommer en kwel ervaart. In sommige wijken worden zelfs comités opgericht om daartegen te protesteren. Natuurlijk weten de zelfverklaarde democratische partijen het beter dan het domme volk en beslissen dan ook tegen de wil van het volk dat er terreinen moeten worden toegewezen. Maar ondertussen worden de Belgische woonwageneigenaars uit hun woonwagens gezet ! Voor de problemen van die mensen hebben de democratische partijen geen oog. Dat is van ondergeschikt belang. De zelfverklaarde democratische partijen voeren liever een weg-met-ons-politiek dan een politiek-voor-het-eigen-volk.

De toewijzing van terreinen aan woonwageneigenaars zal zigeuners vanuit heel Europa aantrekken met alle problemen van dien. Uit de persartikelen die ik hier bij me heb, blijkt ook dat wij niet de enige zijn die zich bewust zijn van die problemen. Naast een aantal wijkcomités vreezen ook lokale politici problemen. De heer Thielemans, lid van de PS, een zelfverklaarde democratische partij, zegt dat die zigeuners ver van de bewoonde wijken moeten blijven. Wie zo een uitspraak consequent interpreteert, beseft dat zigeuners niet naar Brussel mogen komen. Brussel gaat nu al gebukt onder de problemen van verloedering, vervreemding en criminaliteit. Ik vrees dat de komst van de zigeuners in Brussel, de druppel zal zijn die de emmer doet overlopen.

Het Vlaams Blok, een democratische partij die het volk vertegenwoordigt en datgene doet waarvoor het volk haar heeft gekozen, zal dan ook de resolutie wegstemmen.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Marion Lemesre.

**Mme Marion Lemesre.** — Monsieur le Président, Chers Collègues, j'interviendrai brièvement pour conclure ces propos qu'il est toujours pénible d'entendre. Ils justifient d'ailleurs le vote à l'unanimité d'une telle résolution, comme cela a été demandé par le ministre Chabert, qui semblait vouloir s'appuyer sur une résolution votée à l'unanimité des partis démocratiques pour activer davantage une recherche de solution au niveau du gouvernement.

Je me joins donc à tous les orateurs démocrates précédents qui ont plaidé pour qu'une solution soit apportée à l'accueil des gens du voyage sur notre territoire et pour réglementer cet accueil. Comme MM. Daems et Azzouzi l'ont dit, on ne peut admettre cette situation de non accueil. Si cette situation n'est pas gérée, elle peut susciter des nuisances et des perturbations et, par conséquent, des attitudes de rejet. Il s'agit-là de la plus mauvaise des situations. Au contraire, il faut apprécier les richesses culturelles, et les apports des gens du voyage, par un accueil bien organisé, c'est le vœu exprimé en commission par tous les parlementaires des groupes démocratiques, et qui se retrouve dans cette résolution.

En ce qui concerne la forme, pourquoi faut-il une résolution ? Nous avons assez vite compris qu'une ordonnance ne pouvait pas régler le problème. C'est donc un texte qui a tout son poids, pour les raisons dont je vous ai parlé au début de mon intervention. Il fallait que cela se concrétise sous la forme d'une résolution, c'est-à-dire l'expression unanime du Parlement, adressée au gouvernement, afin qu'il agisse dans le sens souhaité, afin que plusieurs communes recherchent la solution indispensable à apporter.

**M. Christos Doulkeridis.** — Monsieur le Président, je pense que si chacun d'entre nous naît Belge, Portugais ou Tzigane, il le doit totalement au hasard. C'est une question de statistiques. Le seul choix que l'on a en tant qu'être humain, c'est de prôner l'amour ou la haine, le respect ou l'irrespect, la tolérance ou l'intolérance.

Plusieurs d'entre nous ont choisi plutôt la voie du respect, en parlant sur la démocratie et cela relève d'un choix personnel comme le fait de virer facho. Chacun assume alors ses propres responsabilités. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**Mme Marguerite Bastien.** — Monsieur Doulkeridis, il faudra revoir votre vocabulaire. Respecter la volonté des citoyens, ce n'est pas être facho.

**M. Christos Doulkeridis.** — Vous vous sentez visée, Madame Bastien, quand je parle de facho ?

**Mme Marguerite Bastien.** — Non, pas du tout. Je vous rappelle simplement l'un des fondements de la démocratie.

**M. le Président.** — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

*Discussion des considérants et des points du dispositif*

*Bespreking van de consideransen en van de punten van het bepalend gedeelte*

**M. le Président.** — Nous passons à la discussion des considérants et des points du dispositif, sur la base du texte adopté par la commission.

Wij gaan over tot de bespreking van de consideransen en van de punten van het bepalend gedeelte, op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— considérant que les gens du voyage ont les mêmes droits et devoirs que leurs concitoyens;

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— overwegende dat de woonwagenbewoners dezelfde rechten en plichten hebben als hun medeburgers;

— considérant que l'article 23 de la Constitution consacre, depuis 1994, le principe du droit à un logement décent pour tous;

— overwegende dat het beginsel van het recht op een behoorlijke huisvesting voor eenieder sinds 1994 in artikel 23 van de Grondwet ingeschreven staat;

— considérant que ce droit à un logement décent vise aussi l'hébergement décent des gens du voyage; considérant en effet que, dans une récente décision, le Juge de paix de Verviers a jugé sur la base de l'article 23 de la Constitution que la commune ne pouvait prêter son concours à l'expulsion de gens du voyage d'un terrain privé sans offrir de solution pour un hébergement décent et approprié à la culture et au mode de vie des gens du voyage;

— overwegende dat dit recht op een behoorlijke huisvesting ook inhoudt dat de woonwagenbewoners behoorlijk ondergebracht dienen te worden; overwegende dat de vrederechter van Verviers onlangs op grond van artikel 23 van de Grondwet beslist heeft dat de gemeente niet mocht meewerken aan het verdrijven van woonwagenbewoners van een privé-terrein zonder ze een degelijk en aan hun cultuur en levenswijze aangepast onderkomen te bieden;

— considérant qu'il convient de leur assurer l'accès organisé à un terrain de transit adapté à leur mode de vie;

— overwegende dat ze op georganiseerde wijze toegang dienen te krijgen tot een doortrekkersterrein dat toegerust is op hun levenswijze;

— considérant que les autres régions et pays voisins font également un effort en ce sens;

— overwegende dat de andere gewesten en buurlanden dienaangaande eveneens een inspanning leveren;

— considérant qu'il y a lieu de définir les gens du voyage hors de toute considération ethnique comme les personnes dont la résidence principale est constituée d'habitat mobile;

— overwegende dat de woonwagenbewoners zonder enige etnische overweging omschreven dienen te worden als personen wier hoofdverblijfplaats een mobiele woning is;

— considérant qu'il convient d'affecter plusieurs terrains de transit à l'accueil des gens du voyage qui, à la demande du Comité national des Gens du Voyage, doivent être relativement petits, pour n'accueillir qu'un groupe familial à la fois;

— overwegende dat er verschillende doortrekkersterreinen bestemd dienen te worden voor de opvang van woonwagenbewoners en



- dat die, op verzoek van het Nationaal Comité van Woonwagengebwoners, relatief klein dienen te zijn om slechts één familie-groep tegelijk op te vangen;
- considérant qu'il convient également de limiter le nombre de terrains en Région bruxelloise, afin de faciliter leur gestion;
- overwegende dat het aantal terreinen in het Brussels Gewest eveneens beperkt dient te blijven om ze gemakkelijker te kunnen beheren;
- considérant qu'il convient d'associer les communes dans le choix de l'emplacement de ces terrains;
- overwegende dat de gemeenten inspraak dienen te krijgen in de keuze van de lokatie van die terreinen;
- considérant qu'il est important que les aires aménagées se situent non loin des autoroutes, afin d'éviter aux gens du voyage de devoir traverser la région pour y accéder.
- overwegende dat het belangrijk is dat de ingerichte terreinen niet ver van de snelwegen gelegen zijn zodat de woonwagengebwoners niet het hele gewest hoeven te doorkruisen om ze te bereiken.
- Les considérants sont adoptés.
- De consideransen zijn aangenomen.
- Nous passons à présent à l'examen des différents tirets du dispositif.
- Demande au gouvernement :
- de sélectionner, d'affecter, d'aménager et d'équiper plusieurs terrains de transit d'une superficie minimale de 2.000 m<sup>2</sup> destinés au stationnement des gens du voyage pour une période n'excédant pas trois semaines;
- Pas d'observation ? (*Non.*)
- Verzoekt de regering :
- verschillende doortrekkersterreinen met een oppervlakte van minstens 2.000 m<sup>2</sup> te kiezen, te bestemmen, in te richten en uit te rusten voor het verblijf van de woonwagengebwoners, dat beperkt is tot drie weken;
- Geen opmerkingen ? (*Neen.*)
- de consulter les associations locales de gens du voyage et les communes sur le territoire desquelles seront situés les terrains sélectionnés;
- Pas d'observation ? (*Non.*)
- de lokale verenigingen van woonwagengebwoners en de gemeenten waar de gekozen terreinen zullen komen, te raadplegen;
- Geen opmerkingen ? (*Neen.*)
- d'aménager les terrains de transit, notamment en les stabilisant et en assurant des voies d'accès et de manœuvre, et de les équiper d'arrivées d'eau, de bornes d'incendie et d'éclairage public;
- Pas d'observation ? (*Non.*)
- de doortrekkersterreinen in te richten, met name door ze te stabiliseren en te zorgen voor toegangswegen, manoeuvreerruimte, watervoorziening, hydranten en openbare verlichting;
- Geen opmerkingen ? (*Neen.*)
- d'assurer le ramassage des immondices par les services de la région;
- Pas d'observation ? (*Non.*)
- ervoor te zorgen dat de diensten van het gewest het afval ophalen;
- Geen opmerkingen ? (*Neen.*)
- de désigner une personne ou une association choisie pour son expérience et ses compétences dans le domaine de l'accompagnement des gens du voyage qui aura pour tâche la gestion et l'entretien des terrains de transit ainsi que d'assurer le contact entre les occupants des terrains de transit et la région;
- Pas d'observation ? (*Non.*)
- een persoon of een vereniging aan te wijzen die wegens zijn of haar ervaring en deskundigheid inzake begeleiding van woonwagengebwoners gelast wordt de doortrekkersterreinen te beheren en te onderhouden en als contactpersoon te fungeren tussen de gebruikers van de doortrekkersterreinen en het gewest;
- Geen opmerkingen ? (*Neen.*)
- d'octroyer les permissions d'occupation moyennant la perception d'une redevance liée à l'utilisation du terrain de transit, à charge des gens du voyage;
- Pas d'observation ? (*Non.*)
- een vergunning voor het verblijf af te geven tegen betaling van een retributie voor het gebruik van het doortrekkersterrein, ten laste van de woonwagengebwoners;
- Geen opmerkingen ? (*Neen.*)
- de limiter ces permissions d'occupation à trois semaines, sauf dérogation motivée pour raisons exceptionnelles, pour assurer une rotation suffisante.
- Pas d'observation ? (*Non.*)
- die vergunning voor het gebruik van het terrein te beperken tot drie weken — tenzij er een afwijking is toegestaan wegens uitzonderlijke redenen — om ervoor te zorgen dat de woonwagens voldoende rouleren.
- Geen opmerkingen ? (*Neen.*)

— Les points du dispositif sont adoptés.

De punten van het bepalend gedeelte zijn aangenomen.

**M. le Président.** — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie overgaan.

## PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

### *Discussion générale*

## VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

### *Algemene bespreking*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de modification du Règlement.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van wijziging van het Reglement.

Je vous propose de considérer la discussion ayant eu lieu ce jour en séance plénière de l'Assemblée réunie, comme également valable pour le Conseil.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Ik stel voor om de bespreking die vandaag in de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering heeft plaatsgehad, als geldig te beschouwen voor de Raad.

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

Aldus wordt besloten.

### *Discussion des articles*

### *Artikelsgewijze bespreking*

**M. le Président.** — Nous passons à la discussion des articles de la proposition.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het voorstel aan.

**Article 1<sup>er</sup>.** A l'article 115, point 2 du Règlement, les mots « l'article 12, points 3, 4 et 5 » sont remplacés par les mots « l'article 12, points 3 et 4 ».

**Artikel 1.** In artikel 115, punt 2 van het Reglement, worden de woorden « artikel 12, punten 3, 4 en 5 » vervangen door de woorden « artikel 12, punten 3 en 4 ».

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** A l'article 115, point 2 du Règlement, est ajouté l'alinéa suivant :

« S'il n'y a qu'un seul candidat pour le poste à pourvoir, le vote s'exprime par oui ou par non et le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages au sein du Conseil. ».

**Art. 2.** In artikel 115, punt 2, van het Reglement, wordt het volgende lid toegevoegd :

« Als er slechts één kandidaat is voor de te begeven plaats, wordt met ja of neen gestemd en moet de kandidaat de volgestrekte meerderheid van de stemmen van de leden van de Raad krijgen. ».

— Adopté.

Aangenomen.

**M. le Président.** — Le vote sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement zal straks plaatshebben.

## QUESTIONS ORALES

## MONDELINGE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

**QUESTION ORALE DE M. BERNARD IDE A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES SUBSIDES OCTROYES POUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS SPORTIFS EN REGION BRUXELLOISE ET NOTAMMENT DES CHAMPIONNATS DU MONDE D'ATHLETISME DE 2009 »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE SUBSIDIES VOOR SPORTEVENEMENTEN IN HET BRUSSELS GEWEST, INZONDERHEID HET WERELDKAMPIOENSCHAP ATLETIEK IN 2009 »**

**M. le Président.** — La parole est à M. Bernard Ide pour poser sa question.

**M. Bernard Ide.** — Monsieur le Président, Chers Collègues, subsides soient octroyés par le gouvernement pour aider des promoteurs à organiser des événements sportifs dans notre région.

La plupart du temps, ce sont les articles budgétaires suivants qui permettent l'attribution de tels subsides : les crédits pour la politique du Ministre-Président en vue de la promotion de l'image nationale et internationale de la Région de Bruxelles-Capitale, les crédits pour le ministre autre que le Ministre-Président exerçant cette compétence et ce sont enfin les subsides à des associations et organismes dans le cadre des relations extérieures de la Région de Bruxelles-Capitale.

C'est ainsi que l'on a pu constater ces derniers temps, par exemple, les financements suivants par le gouvernement en utilisant les articles budgétaires précités. Je ne parle que de ce qui a été fait à partir du 18 septembre 2003. Il y a eu 34.000 euros pour l'organisation de Paris-Bruxelles, près de 20.000 euros pour la Fédération belge de tir à l'arc, 50.000 euros pour la Fédération belge de tennis, 58.000 euros pour l'organisation de la *Cross Cup*, 115.000 euros pour l'organisation des Championnats du monde de cross country, 105.000 euros pour l'Iris *Champion Trophy* 2004, 25.000 euros pour le *Green Events Management* — il s'agit de tennis — et, le 5 février 2004, 25.000 euros à l'ASBL *Bel Yachting* pour l'organisation et la promotion du tour de France à la voile 2004.

Sans vouloir remettre en question le principe de venir en aide à des associations ou promoteurs qui en ont vraiment besoin, je souhaiterais connaître les critères qui prévalent pour décider à qui ira l'argent et en fonction de quels critères les trois rubriques budgétaires sont sollicitées pour leurs parts respectives.

Quel a été le pourcentage des subsides accordés et celui de ceux qui ont été refusés en 2003 à d'autres associations ou promoteurs qui en sollicitent. Pouvez-vous me citer ceux-ci ?

Quels sont les mécanismes de contrôle qui sont exercés *a priori* et *a posteriori* pour s'assurer que les montants octroyés ont bien été utilisés dans un but non lucratif ?

Comment la région négocie-t-elle avec les organisateurs pour l'investissement qu'elle fait soit de nature à promouvoir sa propre image ?

Enfin, je souhaiterais m'attarder sur l'annonce faite récemment dans la presse concernant la candidature de Bruxelles pour les Championnats du monde d'athlétisme en 2009. J'ignore si cela avait lieu en juin 2009, date à laquelle vous espérez terminer votre mandat. En soi, c'est une excellente idée, mais de là à ce que cela se concrétise, c'est autre chose.

Cependant, il faut se souvenir que notre région avait déjà soutenu il y a deux ans la candidature avortée de Bruxelles pour le même événement, mais cette fois en 2005. Le financement public de cette candidature avait coûté la somme de 474.000 euros, dont 79 % étaient financés par notre région, les deux autres l'étant par les Communautés française et flamande.

Il y a lieu de se poser la question de savoir si un événement d'une telle importance est de nature à promouvoir l'image de notre région dans de telles proportions, alors qu'il me semble évident que c'est le pays tout entier qui va bénéficier des retombées médiatiques.

Il y a également lieu de s'inquiéter en entendant les déclarations de l'échevin des Sports de la ville de Bruxelles qui déclarait : « Nous allons rafraîchir le dossier que nous avons présenté, il y a deux ans. ». En effet, le rafraîchissement serait d'un montant de 125.000 euros — 5 millions de francs belges — soit 26 % du coût de la candidature avortée.

Vu l'urgence — la déclaration de l'intention devait être envoyée pour le 31 janvier 2004 — je ne peux m'imaginer que des contacts n'aient pas encore été pris entre la ville et la région. Je souhaiterais donc vous entendre sur cette question et sur la nature du rafraîchissement de 5 millions de francs belges et ses conséquences financières pour notre région.

D'autre part, j'aimerais savoir quelle est la nouvelle clef de répartition des nouveaux frais entre communauté et région, voire la ville de Bruxelles.

Je terminerai en citant votre prédécesseur, M. Ducarme, qui, — alors qu'il était interpellé à propos du Mondial d'athlétisme 2005, et j'avais aussi posé une question écrite au sujet de la somme de 20 millions pour présenter une candidature qui n'a rien apporté — répondait : « Même si cette somme peut paraître élevée et elle l'est, en particulier lorsqu'on ne remporte pas la compétition, elle est néanmoins nécessaire à partir du moment où nous avons décidé de présenter notre candidature. ».

**M. le Président.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La Région bruxelloise, — ne disposant pas de compétence sportive ni même culturelle, — a la possibilité de soutenir via les crédits de promotion de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale, de grands événements qui se déroulent sur son territoire. Un certain nombre d'exemples ont été cités dans la question : les championnats du monde de cross-country, les championnats d'Europe de tir à l'arc — manifestations à rayonnement international.

La région a aussi la possibilité de soutenir un certain nombre de manifestations ayant un impact promotionnel important, par exemple, les rencontres du tournoi ATP seniors.

Les mécanismes de contrôle pour les événements sportifs sont les mêmes que pour tout autre subside attribué par la division « promotion de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale ». *A priori*, l'ASBL organisatrice doit fournir ses statuts, le descriptif de l'événement ainsi que le budget prévisionnel de celui-ci. Ces documents sont soumis à l'Inspection des finances qui donne son avis au ministre. *A posteriori*, les organisateurs envoient à l'Administration le bilan de l'événement, les justificatifs de dépenses ainsi qu'un exemplaire du matériel promotionnel, afin de vérifier la présence de l'annonce du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces documents *a posteriori* sont d'abord visés par l'administration de la région avant d'être transmis à la Cour des comptes qui reconstruit les documents et vérifie qu'il n'y a pas de double subsidiation (par différentes institutions) pour les mêmes dépenses. Après ces contrôles, le montant du subside est versé à l'organisateur. Comme vous pouvez

le voir, il y a donc un contrôle *a priori* et *a posteriori* qui est effectué par l'administration et non par l'un ou l'autre cabinet ministériel.

En ce qui concerne la mention du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale sur le matériel promotionnel des différents événements, il s'agit là d'une discussion au cas par cas qui a lieu entre mes collaborateurs et les organisateurs. Cette discussion dépend évidemment du pourcentage du montant qui est octroyé par la région par rapport à l'apport des autres pouvoirs subsidiaires ou sponsor privé.

Dans le cas de l'Iris *Champion Trophy*, c'est-à-dire l'étape bruxelloise de l'ATP Seniors, ...

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.*)

**M. Bernard Ide.** — La promotion de la Région bruxelloise pour cet événement n'était pas terrible.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai eu le même problème avec l'aide qu'a apportée l'échevin des Sports de la commune d'Anderlecht. Nous avons été surpris de voir que les pouvoirs publics étaient traités de manière discriminatoire, par rapport à d'autres sponsors privés.

Donc dans le cas de l'Iris *Champion Trophy*, la région a obtenu que cette partie bruxelloise de l'ATP senior soit baptisée *Iris Trophy*. Si l'on devait décider de resubventionner l'événement pour 2004, il importerait d'avoir une présence, une visibilité plus importante des pouvoirs publics (Région bruxelloise et en l'occurrence commune d'Anderlecht). On a fait le même exercice au cabinet de M. Ducarme dans le cadre du championnat du monde de Cross country, puisque l'Iris a également été accepté comme emblème et a été accepté par la Fédération internationale d'athlétisme.

Certes, je suis d'accord avec vous pour dire qu'un problème se pose à certains moments avec différents organisateurs de ce type d'événements. En effet, plusieurs bénéficiaires de subsides régionaux accueillent avec beaucoup d'enthousiasme l'argent venant des pouvoirs publics mais ont souvent tendance à considérer que la mention du soutien ou la présence du logo de l'organisme officiel n'est pas trop intéressante, en tout cas pas primordiale.

Nous sommes occupés à faire un inventaire pour l'instant et j'avais une réunion ce matin avec Mme Gol, qui traitait ces dossiers aux cabinets de MM. Ducarme, et M. de Donnea et qui continue à s'en occuper pour le futur. En effet, il est incohérent, lorsque la région est un pouvoir subsidiaire important, d'apposer des logos de sponsors privés gigantesques sur les affiches, dans les annonces publicitaires, les spots, etc. alors que la mention de la Région bruxelloise ou le logo, l'Iris doivent pratiquement être examinés à la loupe.

Aussi avons-nous décidé, ce midi, de modifier la situation avec les organisateurs de ce type d'événements que nous subsidions. Nous demandons qu'à l'avenir la visibilité d'un pouvoir public comme

la région soit l'équivalent de celle qu'est en droit d'espérer un sponsor privé.

En ce qui concerne le dossier des championnats du monde d'athlétisme pour 2009, c'est une bonne chose pour l'image de la région, c'est une opportunité à utiliser pour la promouvoir, car on a trop souvent une image de notre région par trop bureaucratique ou politico-administrative.

Incontestablement, les championnats du monde d'athlétisme sont un des événements les plus suivis au monde dans le cadre des événements sportifs.

Le précédent dossier avait été largement financé par la Région bruxelloise avec une légère participation des Communautés française et flamande. Le cabinet du Ministre-Président s'y était impliqué. On avait fait réaliser une étude par Deloitte and Touch pour le compte de la Ligue Royale d'Athlétisme. Un certain nombre de contacts ont eu lieu tant avec les communautés qu'avec le fédéral et la ville de Bruxelles. J'entends vos propos à l'égard de M. Dallemagne, échevin des sports de la ville de Bruxelles.

En ce qui concerne le dossier « candidature 2009 », je suis incapable de vous dire son état d'avancement au niveau régional. En effet, c'est par la presse que la région a appris la candidature de la ville de Bruxelles mais à ce jour, aucune demande de subside ne nous est parvenue.

Par conséquent, le montage financier que vous évoquez, à savoir le rafraîchissement dont a parlé la ville m'était inconnu. C'est vous qui me l'apprenez.

**M. Bernard Ide.** — Je l'ai appris par la presse. Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour vos réponses. Pour l'essentiel, il semble que nous partageons les mêmes préoccupations.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Tout à fait ! Il n'est pas question que la région soit moins bien étoffée qu'un sponsor privé lors de ses interventions pour soutenir un événement.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS POPULAIRES DANS LES COMMUNES SUR LA QUESTION DU SURVOL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIM-**

**TELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAP-  
PEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK  
ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE ORGANISATIE VAN  
VOLKSRaadPLEGINGEN IN DE GEMEENTEN OVER DE  
VLUCHTEN BOVEN HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-  
LIJK GEWEST »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, la question du survol de Bruxelles se fait chaque jour plus aiguë. Au fil des mois, cette problématique a pris une ampleur sans commune mesure, passant du cadre strict des seuls vols de nuit (depuis janvier 2003) à celui du survol de Bruxelles tant en nuit qu'en journée. De nouvelles routes, survolant la Région de Bruxelles-Capitale, entreront en vigueur sous peu, le ministre fédéral de la Mobilité M. Bert Anciaux poursuivant la mise en œuvre de son plan de dispersion des vols en faisant fi des arrêts du Conseil d'Etat.

Au printemps 2003, M. Daniel Ducarme, alors candidat aux élections fédérales de 2003 et pas encore Ministre-Président du gouvernement de notre région, s'était prononcé en faveur d'un referendum régional sur la question du survol de Bruxelles. A deux occasions, j'ai eu l'occasion d'interpeller le Ministre-Président sur l'organisation éventuelle d'un tel referendum. Le gouvernement régional semble toujours se refuser à créer les conditions d'une mise à exécution de ce referendum, alors même que la situation s'est considérablement détériorée pour Bruxelles depuis l'annonce qu'il formula en avril 2003.

Aujourd'hui, plusieurs communes de la région ont entamé une réflexion sur l'organisation d'une telle consultation populaire au niveau communal, comme le permet la loi communale. L'organisation de ces consultations populaires au niveau local est en effet réglée par les articles 318 à 329 de la nouvelle loi communale. Si l'accueil sur le fond s'est généralement révélé positif dans la plupart des conseils communaux interpellés (Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert et Schaerbeek jusqu'à présent), il est apparu de la même manière que l'un ou l'autre collègue a décidé de refuser l'organisation d'une telle consultation populaire pour des raisons d'ordre financier et budgétaire.

1. J'aimerais vous interroger sur la position du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et de son ministre en charge de la tutelle sur les communes, quant à l'organisation de ces consultations populaires au niveau local et leurs conséquences budgétaires sur les finances communales. Le gouvernement de la région soutiendra-t-il politiquement, logiquement et financièrement l'organisation de ces consultations populaires, si une telle organisation à propos du survol de Bruxelles devait finalement être décidée et organisée par l'une ou l'autre commune ?

Dans l'affirmative, à quelles conditions ?

Vous n'ignorez pas que l'organisation d'une telle consultation populaire peut être rendue obligatoire si un certain nombre d'habitants d'une commune le demandent (10 % de la population âgée de plus de 16 ans). Il est bon que le gouvernement, en ce domaine, prenne une initiative qui rende ces consultations populaires possibles.

2. Par ailleurs, au conseil communal de Schaerbeek, le troisième Ministre-Président, par ailleurs conseiller communal, a dit souhaiter que, si consultations populaires il devait y avoir, « il serait intéressant d'en étendre l'organisation aux 19 communes, sur la base de questions identiques dans chacune des communes ». Le gouvernement régional bruxellois a-t-il déjà pris l'une ou l'autre initiative pour permettre la généralisation d'une telle organisation et/ou la rédaction de questions susceptibles d'être posées de manière identique dans les 19 communes de la région ?

3. Enfin, j'aimerais interpeller le gouvernement sur les résultats enregistrés par les sonomètres de l'IBGE depuis le 22 janvier dernier, date d'entrée en vigueur du Plan Anciaux ? J'aimerais aussi interpeller le gouvernement sur l'absence de réaction de sa part à propos de la décision fédérale d'accroître de manière sensible les mouvements au départ (et à l'arrivée) de la piste 20 (piste 02), via une modification des conditions de vent minimales requises pour l'utilisation de cette piste.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — M. Cerexhe est persévérant. C'est une des qualités que je lui reconnais.

Monsieur Cerexhe, vous vous souviendrez de la réponse que vous avait fournie mon prédécesseur le 20 juin 2003 en réponse à votre question orale sur le même thème. Je peux donc vous féliciter pour votre obstination à revenir sur le sujet.

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur le Ministre-Président, un élément nouveau est intervenu : les prises de position de M. Ducarme sur l'organisation de ces consultations populaires dans les conseils communaux.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous connaissez la réserve qui est la mienne par rapport aux prises de position au sein des conseils communaux. Je considère en outre que la tutelle sur les communes ne doit pas m'amener à trop m'intéresser à la vie communale. Je respecte toujours ce qui m'est demandé par le Parlement.

M'interrogeant sur la consultation populaire communale, il convient de noter sur la forme que s'agissant d'une initiative communale (la Région de Bruxelles-Capitale n'étant pas compétente pour organiser ce type de consultation), il revient à la commune d'en supporter la charge budgétaire. La région pouvant éventuellement intervenir dans lesdits frais après que son aide ait été sollicitée par la ou les commune(s).

*Quod non* jusqu'à présent, sauf erreur de ma part, en ce qui concerne la consultation qui vous occupe.

En ce qui concerne la question de fond, je pense que l'organisation d'une consultation populaire doit — et c'est ce que le ministre Gosuin a répondu tout à l'heure lors des questions d'actualité —

pour voir aborder des questions pertinentes et qui soient fondées sur un dossier étayé. Or, aujourd'hui à part un certain nombre de déclarations, pour le dossier DHL ou pour le dossier du plan de dispersion du ministre Anciaux, aucun dossier technique n'est sur la table ni aucun dossier d'évaluation des incidences, qui permettrait à la population de fonder son avis et de cibler d'éventuelles remarques dans le cadre d'une consultation.

Effectivement, je rejoins ce que disait Didier Gosuin, tout à l'heure : si la question est : « êtes-vous pour ou contre le survol de votre commune ? », je pense que nous connaissons tous la réponse.

**M. Benoît Cerexhe.** — Ce n'est pas le but, Monsieur le Ministre-Président, ce serait de la démagogie de poser ce genre de question.

**M. Christos Doulkeridis.** — En effet, ce serait de la démagogie.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous sommes donc bien d'accord : c'est le genre de question qu'il ne faut pas poser. C'est comme si l'on demandait aux citoyens, et je sens que cela va faire sourire M. Doulkeridis : « est-ce que vous voulez ou non payer vos impôts ? ». Donc, je le dis, dans le cadre d'une question de ce type la seule inconnue serait bien évidemment le taux de participation à la consultation. La réponse, elle, est connue d'avance.

Sur le fond, et comme cela, il n'y aura pas de malentendus, je suis partisan de la réalisation d'une enquête publique sur le dossier « avions », mais à condition que cette enquête puisse se fonder sur une base objective, pour un projet bien défini, sur la base d'une réelle étude d'incidence qui soit accessible à tous.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale — et cela n'est pas neuf — s'est d'ailleurs exprimé en ce sens en ce qui concerne le dossier du plan de dispersion et a officiellement relayé cette demande d'une véritable enquête publique auprès du gouvernement fédéral, en s'appuyant notamment sur ce qui se fait dans le cadre de la législation environnementale et s'appuyant sur la législation européenne relative à l'évaluation des plans et des programmes.

Mon prédécesseur ou le ministre Gosuin, je ne sais pas, a adressé un courrier au ministre flamand de l'Environnement afin de lui demander que l'on envisage conjointement la réalisation d'une étude d'incidence et d'une enquête publique en Flandre et en Région bruxelloise sur le plan de dispersion tel qu'il a été annoncé par le ministre Anciaux. Nous attendons à ce stade tant la réponse du gouvernement fédéral, que la réponse du ministre flamand de l'environnement, car, comme vous le savez, il n'y a pas que la Région de Bruxelles-Capitale qui connaît une certaine mobilité dans les portefeuilles ministériels, puisque M. Sannen vient d'être remplacé par notre ami Jef.

Vous nous demandez, Monsieur Cerexhe, ou plutôt vous demandez à la région, de prendre des initiatives en la matière. Vous l'aurez probablement appris et je pense que le ministre Gosuin l'a confirmé, tout à l'heure, il a pris l'initiative d'organiser une espèce d'enquête publique *bis* en Région bruxelloise, en invitant les principales communes concernées à faire de même, à également organiser une enquête publique *bis* sur le dossier de demande de renouvellement et de modification du permis d'environnement qui a été introduit par la

BIAC. Là, on a un dossier précis et argumenté. Ceux qui ont regardé la TV et vu M. Gosuin, ont pu remarquer qu'il s'appuyait sur une brique de plusieurs centaines de pages. Ce dossier complet, argumenté, sera mis à l'enquête publique à l'IBGE et dans les communes qui seront éventuellement disposées à organiser une telle enquête.

Je m'empresse de dire que la Région bruxelloise et les différentes communes concernées par l'initiative de la BIAC, qui n'ont été saisies d'aucune demande officielle sur ce dossier, ont décidé, en tout cas pour ce qui concerne la région, de transmettre d'initiative à la délégation flamande du Brabant flamand et dans les délais qui nous semblent les plus raisonnables, leur avis ainsi que les avis qui auront été récoltés auprès de la population.

Le dernier volet de votre question, Monsieur Cerexhe, concerne les mesures sonométriques qui ont été effectuées à l'initiative de l'IBGE; vous trouverez un très bref aperçu de ce qui a été fait en ce qui concerne les mesures de bruit qui ont été effectuées dans les 12 stations de mesure et qui sont publiées, je m'empresse de le dire pour ceux que cela intéresse, station par station et jour par jour, sur le site de l'IBGE ([www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)).

**M. Denis Grimberghs.** — C'est une fausse nouvelle. Depuis des mois, M. Gosuin dit cela, mais c'est faux ! Allez-voir vous-même ! Cela n'existe pas sur internet.

Il y a des mois que l'on nous fait cette promesse, mais cela ne se trouve toujours pas sur internet.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Etes-vous bien sûr de vos coordonnées ?

**M. Denis Grimberghs.** — Essayons ensemble. Vous vous rendez compte que cela ne fonctionne pas.

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le coup des estampes japonaises d'accord, mais aller voir les mesures sonométriques sur le site internet. A chacun ses fantasmes !

Je ne raconte pas des sornettes. Je vous transmets l'information que le ministre de l'Environnement me donne pour répondre à la question fort pertinente de M. Cerexhe. Mais si vous insistez, nous irons tout à l'heure consulter le site ensemble.

Le ministre de l'Environnement a défini quatre zones sensibles en fonction des conditions actuelles de gestion du trafic aérien :

— zone de Haren, située dans l'axe de la piste principale de décollage, affectée par près de 90 % des décollages en journée et 50 % en période de nuit;

— zone du Nord-Ouest de Bruxelles, Neder-over-Heembeek, Laeken, Jette et Ganshoren affectée par les routes du ring tant de jour que de nuit;

- zone Est de Bruxelles, Evere, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem qui subit près de 50 % des décollages de jour dans la configuration normale de l'utilisation des pistes et qui subit également, pour la zone sud-est, tous les atterrissages lorsque ceux-ci sont organisés sur la piste 02;
- zone du centre de Bruxelles, qui subit les vols nocturnes sur la route du canal et, en journée, les vols des gros porteurs à destination d'Huldenberg.

Il faut toutefois insister sur l'impossibilité que nous avons actuellement de traiter les données enregistrées pour les seuils de bruit de 55dB qui correspondent à la valeur limite de bruit permettant de respecter les normes de l'OMS en été, lorsque les gens dorment la fenêtre entrouverte ou encore dans les chambres sous-toiture qui ne bénéficient pas d'un bon degré d'isolation acoustique. Cette impossibilité est liée au fait que nous ne disposons toujours pas des données de vol nous permettant de corréler de manière sûre et fiable les trajectoires des avions et les événements sonores mesurés.

De façon régulière depuis plusieurs années et de manière répétée et insistante depuis septembre 2003, le ministre de l'Environnement réclame ces données indispensables à la réalisation d'un véritable cadastre du bruit.

Les données qui sont aujourd'hui publiées s'arrêtent donc aux événements fort bruyants, supérieurs à 65dB. Ce bruit correspond à un niveau de bruit gênant en journée et à un niveau de bruit proche des limites permettant de respecter, pour une habitation normalement isolée et toutes fenêtres fermées, la norme de l'OMS, 45dB sur l'oreiller, ce qui correspond à un niveau sonore extérieur d'environ 70dB. Cela signifie que les avions entre 65 et 70dB sont considérés comme gênants même s'ils respectent probablement les normes OMS qui ne sont effectivement dépassées qu'au-delà de 70dB. Ainsi donc, si les données publiées par l'IBGE permettent d'appréhender les nuisances pour les riverains en période hivernale, un travail plus approfondi devra impérativement être réalisé pour les périodes d'été, d'automne et de printemps.

Soulignons enfin que les chiffres cités aujourd'hui, qui proviennent de l'administration du ministre de l'Environnement, concernant la basse saison de fréquentation de l'aéroport et que nous profitons en cette période d'hiver, de conditions météorologiques favorables à la réduction du bruit des avions.

Des chiffres plus précis sont à votre disposition.

Si vous le souhaitez, le ministre Gosuin vous les fera parvenir.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour une réplique.

**M. Christos Doulkeridis.** — Monsieur Cerexhe, si vous le permettez, pour éclairer un peu votre réplique, je viens de consulter internet et il est noté que les résultats seront disponibles « prochainement ».

**M. Denis Grimberghs.** — C'est le même message qui est affiché depuis le mois de novembre !

**M. Jacques Simonet,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les responsables du site attendaient sans doute que j'aie répondu à M. Cerexhe pour injecter les résultats sur internet !

**M. Benoît Cerexhe.** — Je serai bref.

On aura l'occasion de revenir sur ce dossier. Vous nous confirmez, Monsieur le Ministre-Président, que l'organisation d'une consultation populaire au niveau régional n'est constitutionnellement pas possible. M. Ducarme s'est trompé à l'époque. Nous le lui avons dit mais, lui, manifestement, n'avait pas relu sa Constitution. C'était un des effets d'annonce complémentaire de M. Ducarme et vous le reconnaissez aujourd'hui. Il s'est trompé et on en revient à un peu plus de sagesse.

**M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — C'était en juin.

**M. Benoît Cerexhe.** — C'était avant les élections du mois de mai. Je suis sûr que j'ai raison.

Je me réjouis de votre réponse en ce qui concerne ce point, Monsieur Simonet. Vous ne refusez pas non plus un financement éventuel, si demande il y avait de la part des autorités communales, et c'est plutôt une bonne nouvelle.

En ce qui concerne la concertation et l'enquête publique lancée par le ministre Gosuin, nous n'avons pas dit que nous y étions opposés. Le bourgmestre de Jette a d'ailleurs réagi assez positivement par rapport à cette demande. Je pense qu'il y a une différence entre une enquête publique et une consultation populaire. Dans l'enquête publique, vous risquez d'avoir tous les mécontents qui vont se focaliser et protester. Dans une consultation populaire, toute la population est associée. Notre objectif n'est pas de tomber dans le libellé de questions démagogiques telles que celles que vous avez citées. Les citoyens peuvent être considérés comme des adultes et on peut poser des questions qui mettent en balance l'équilibre qui doit exister entre l'intérêt économique et environnemental. C'était le sens de notre démarche.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHSA M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA REPARTITION DES DECISIONS PRISES AU NIVEAU FEDERAL EN CE QUI CONCERNE L'ACCOMPAGNEMENT DES CHOMEURES »**

**QUESTION ORALE JOINTE DE M. ALAIN DAEMS, CONCERNANT « LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHSAAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUIS-**

**VESTING, BETREFFENDE « DE FEDERALE BESLISSINGEN INZAKE DE BEGELEIDING VAN DE WERKLOZEN »**

**TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS, BETREFFENDE « HET BEGELEIDINGSPLAN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je souhaite vous interroger à propos du contrôle des chômeurs.

Le gouvernement fédéral a décidé, à l'occasion du conclave de Petit-Leez, de réorganiser l'accompagnement des chômeurs en procédant, d'une certaine façon, à une refédéralisation de cette compétence. Jusqu'à présent, l'accompagnement des chômeurs dans la recherche d'un emploi a toujours été considéré comme une compétence régionale, liée à la compétence de gestion du marché de l'emploi et de placement des chômeurs. Il convient aussi de rappeler que, jusqu'à présent — c'est sans doute la chose la plus intéressante, car ce n'est pas la répartition des compétences institutionnelles que je veux mettre en évidence dans ma question — la vérification de la disponibilité des chômeurs était fondée sur leur acceptation d'un emploi convenable. Pour vérifier si un chômeur est effectivement dans la situation où il est prêt à accepter un emploi convenable, la meilleure solution est, évidemment, de lui en proposer un.

Certes, depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs et, en le disant, je prends ma part de responsabilité, n'ont pas manqué d'avoir une certaine forme d'imagination pour remplacer le défaut d'emplois convenables disponibles à présenter aux chômeurs afin de tester leur disponibilité. On a ainsi vu se développer les plans d'accompagnement des chômeurs dans lesquels les services de placement régionaux et les centres de formation étaient appelés à aider les chômeurs à mobiliser tout leur potentiel et à compléter celui-ci pour développer un maximum de chances d'accéder au marché de l'emploi. On a également vu le développement des ateliers de recherche active d'emploi, des initiatives d'insertion socioprofessionnelle en tous genres mais, jusqu'à présent — et c'est là le tournant important — ces politiques visaient à soutenir le chômeur dans ses démarches et non à contrôler s'il méritait son allocation de chômage.

Cela étant, la manière dont cette question a été traitée au niveau fédéral est révélatrice d'un manque de collaboration entre les entités fédérées et l'Etat fédéral dans le suivi des chômeurs. L'évolution différente des attitudes des régions par rapport à la communication des informations concernant les chômeurs à l'ONEm n'améliore pas le tableau. Il y a aussi longtemps que je dis que l'on joue, à ce propos, avec le feu lorsque les Régions wallonne et Bruxelloise ne collaborent pas de façon très optimale avec l'ONEm, en termes de contrôle des chômeurs, dans le cadre de la répartition réelle des compétences visant à tester cette disponibilité des chômeurs en fonction d'emplois véritablement disponibles. On sait que, dans notre région, il en existe, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions. A Bruxelles, de temps en temps, il y a de temps de temps l'occasion de présenter des emplois aux chômeurs.

Mais, certains prennent évidemment prétexte du fait que les régions n'assurent pas leur mission de contrôle des chômeurs par le

biais de la vérification de leur disponibilité pour l'accès aux emplois convenables, pour remettre en cause le partage des compétences en matière d'emploi. S'il s'agissait uniquement d'une question de remise en cause de la répartition des compétences entre institutions politico-administratives, cela ne serait pas un problème mais l'impression prévaut que ce sont les chômeurs qui font les frais de ce manque de coordination.

Je souhaiterais que vous nous indiquiez comment vous réagissez aux nouvelles dispositions prises par le fédéral en matière de contrôle des chômeurs ?

Comment entendez-vous organiser l'accompagnement des chômeurs bruxellois pour que ceux-ci soient, le moins possible, pénalisés par le nouveau système en préparation ?

Je désirerais aussi connaître les capacités des services de l'ORBEM pour assurer effectivement l'accompagnement des chômeurs puisque, depuis Petit-Leez, on a bien vu que certains accommodements sont intervenus avec une dramatisation poussée, notamment, à l'initiative de votre formation politique. Il valait mieux essayer de se reprendre. Je ne suis pas certain que les choses soient plus claires aujourd'hui, mais un élément est intervenu. On a dit : les régions vont participer au système et les chômeurs pour lesquels les régions font la preuve d'un accompagnement seront exonérés. C'est la raison pour laquelle il est extrêmement important de savoir si l'ORBEM aura les moyens d'effectuer son travail auprès des chômeurs bruxellois pour éviter qu'ils soient sanctionnables par M. Vandenbroucke.

Des accords pourraient-ils être passés avec le fédéral pour soustraire les chômeurs bénéficiant d'un accompagnement particulier des mesures de contrôle généralisées, c'est-à-dire des accords avec le fédéral qui permettent d'élargir le « panier » des chômeurs qui ne devraient pas faire l'objet d'un contrôle fédéral parce que la région aurait assumé ses compétences à leur égard en les aidant à faire valoir, au maximum, leurs potentialités pour avoir accès aux emplois disponibles dans la région ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question jointe.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, je ne vais pas refaire le débat, mais je voudrais me joindre à l'avis de M. Grimberghs qui se demandait si les mesures décidées à Petit-Leez étaient bonnes. C'est évidemment une question rhétorique. Pour ma part et au nom de mon groupe, je voudrais vous dire à quel point il nous semble aberrant d'affecter des moyens au contrôle des demandeurs d'emploi dans le contexte économique que nous connaissons en Région bruxelloise.

La question qui vous est posée n'a de sens que parce qu'il y a, entre les exigences fédérales et la capacité des régions à effectuer un accompagnement, il y a une marge de manœuvre entre le fédéral et les régions, que nous souhaitons pouvoir exploiter au maximum afin de maintenir une étanchéité, la plus grande possible, entre l'accompagnement des demandeurs d'emplois et le contrôle des chômeurs.

Il semble que le point de vue de la Flandre et de la Région wallonne soit plus proche de celui du fédéral que celui que vous avez défendu. Vous pourriez donc considérer qu'il y a là une question de principe qui ne mérite pas que l'on en « meure ». Sachez que si cette



tentation vous venait, nous vous critiquerions durement, car il nous semble déontologiquement et pratiquement indispensable de maintenir l'étanchéité entre accompagnement et contrôle.

Comment va s'organiser la coordination avec le fédéral jusqu'au mois de juillet, date à laquelle les nouvelles mesures de contrôle sont sensées entrer en application ?

Comment pensez-vous que les nouveaux contrôles vont entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet, comme cela a été annoncé Urbi et Orbi, notamment aux demandeurs d'emploi qui s'en inquiètent, dans la mesure où on leur indique, en même temps, qu'il y aurait un accompagnement personnalisé, mais sans que les moyens adéquats suffisants soient affectés d'ici au 1<sup>er</sup> juillet pour que chacun bénéficie d'un tel accompagnement ?

Voici donc mes questions. Je les répète.

Comment s'organise la coordination avec le fédéral jusqu'à cette date ? Qu'en sera-t-il du plan d'accompagnement et du contrat de projet professionnel entre le demandeur d'emploi et l'ORBEM ? Cela fonctionnera-t-il dans les canaux existants ou va-t-on en créer d'autres avec Bruxelles-Formation, les Organismes d'Associations professionnelles et l'ONEM, de manière à maintenir une collaboration avec les premiers et une étanchéité avec le dernier ?

Enfin, en ce qui concerne la transmission des données de l'ORBEM vers l'ONEM, dans quelle mesure demandera-t-on, aux demandeurs d'emploi, de collaborer en quelque sorte à leur contrôle ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, comme vous avez pu en prendre connaissance dans la presse, le ministre fédéral de l'Emploi a convoqué, au début de ce mois, la conférence interministérielle pour l'emploi. Il a proposé à ses collègues régionaux de se concerter sur les implications régionales des nouvelles dispositions adoptées par le gouvernement fédéral en matière de contrôle du chômage.

Un groupe de travail technique a été mis en place réunissant les représentants de nos cabinets respectifs pour examiner deux problèmes spécifiques : la nature des mesures d'accompagnement et des actions de formation qui peuvent faire l'objet d'une dispense et d'un report du contrôle de la disponibilité et les échanges de données entre l'ONEM et les offices régionaux de l'emploi et de la formation.

Ses travaux sont toujours en cours. Il m'est donc difficile de vous exposer précisément les dispositions techniques envisagées, et de vous informer sur l'issue concrète des négociations interministérielles qui en suivront.

Néanmoins, je puis vous exposer l'état de ma réflexion et vous présenter les dispositions que j'ai déjà prises suite aux conclusions de la Conférence nationale pour l'emploi de la fin 2003.

Au préalable, il importe de rappeler que la réforme du système actuel de contrôle du chômage relève de la compétence exclusive du fédéral. Cette réforme ne porte pas exclusivement sur la refonte du fameux article 80, sanctionnant les chômeurs de longue durée. Elle

englobe également la suppression du pointage mensuel. De fait, le fédéral a l'intention de substituer à ce vieux système de contrôle qui, il y a encore quelques années, était exercé de manière journalière, par la convocation annuelle des chômeurs de longue durée à l'ONEM. L'ONEM procéderait de la sorte, à une évaluation approfondie, cas par cas, des démarches entreprises au cours de l'année écoulée et pourrait, le cas échéant, inciter les chômeurs à adopter une démarche plus active.

Il en découle que les régions ne devraient plus désormais convoquer systématiquement les chômeurs inactifs. Les services régionaux de l'emploi auront pour missions d'inviter les chômeurs à solliciter leur aide en termes de guidance, de formation et de recherche active d'un emploi, avec le souci d'encourager prioritairement les plus démunis d'entre eux à rester actifs sur le marché de l'emploi. C'est un changement important par rapport aux anciens plans d'accompagnement des chômeurs lancés depuis 1992.

Cette clarification des rôles et des missions me paraît très importante et souscrit au souci qui est le mien, et à celui des interlocuteurs sociaux bruxellois d'établir un cloisonnement strict entre les missions de contrôle dévolues à l'ONEM et les missions d'accompagnement dévolues à l'ORBEM.

**M. Alain Daems.** — Monsieur le Ministre, vous avez, à plusieurs reprises, fait état de vos réflexions et de votre conviction. Est-ce celle du gouvernement bruxellois ou du ministre Tomas ?

**M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — C'est celle du gouvernement bruxellois, puisque ce sont les positions qui ont été défendues lors de la Conférence de l'emploi.

Un des éléments importants de l'accord avec le fédéral, qui est toujours en cours de discussion, porte sur le renforcement des mesures régionales d'accompagnement des chômeurs, dès les premiers mois d'inactivité et des mesures spécifiques pour les chômeurs de longue durée.

C'est sur ce plan que la région peut intervenir, en amont des mesures de contrôle. Comme vous le savez, j'ai pris les dispositions budgétaires — 4 millions d'euros supplémentaires — pour qu'en 2004 l'ORBEM soit en mesure d'assurer un tel accompagnement à tous les chômeurs âgés de moins de 25 ans. Il faudra poursuivre l'effort en ce sens pour assurer, d'ici 2007, à tous les chercheurs d'emploi, une mesure d'accompagnement individualisée. Le comité de gestion de l'ORBEM a fixé les termes du contrat de projet professionnel qui sera très prochainement proposé aux chercheurs d'emploi bruxellois.

Mes propositions concrètes reposent sur les principes opérationnels suivants :

1. dès les premiers mois d'inoccupation, l'ORBEM doit inviter les chercheurs d'emploi à réaliser un bilan professionnel, à définir un projet professionnel et établir un plan d'action qui lui est proposé de mettre en œuvre dans le cadre du contrat de projet professionnel;

2. la conclusion d'un tel contrat le dispense du contrôle de l'ONEm pour une durée déterminée, pour autant que le chercheur d'emploi se soumette à un suivi régulier;
3. le plan d'action doit pouvoir démarrer dans les six premiers mois par des actions plus intensives, telles que la participation à un module de détermination professionnelle, de recherche active d'emploi ou le suivi d'une formation professionnelle;
4. la participation à de tels modules d'action, de minimum trois jours par semaine, a également pour effet de reporter la convocation à l'ONEm, au minimum quatre mois après son terme;
5. enfin, il revient à la région d'aider le chercheur d'emploi à constituer son dossier de recherche d'emploi.

Cette approche nécessitera un renforcement substantiel de nos moyens d'intervention, à la fois pour assurer un accompagnement individuel de qualité mais, et c'est l'essentiel, pour accroître les possibilités d'action en termes de formation, d'aide à la recherche d'un emploi, d'expérience professionnelle en entreprise, etc.

Concernant les données à transmettre à l'ONEm, il est acquis aujourd'hui qu'il ne s'agira, en aucune manière, de permettre, à l'ONEm, d'accéder directement aux banques de données de l'ORBEm, dont notre réseau des plates-formes pour l'emploi, et d'en extraire toute information. Le fédéral évoque plutôt un système de transmission électronique, qui serait totalement distinct du réseau des plates-formes.

Quant à la nature des informations, je n'ai pas d'objection à informer l'ONEm du début et de la fin d'un contrat de projet professionnel, du début, de la fin, de la nature et de la fréquence d'une action d'emploi ou de formation, dès lors que cela a pour effet de postposer le contrôle de l'ONEm. Cette information doit être purement factuelle et ne peut comprendre aucune appréciation subjective.

Dans la mesure du possible et pour autant que cela n'occasionne pas de surcharge administrative pour l'ORBEm, il me paraît également envisageable d'attester, auprès de l'ONEm, de toutes autres démarches positives, pour autant que les chercheurs d'emploi en fassent la demande.

Enfin, il est très important que les chercheurs d'emploi puissent se faire assister lors des entrevues à l'ONEm. C'est un acquis du conclave budgétaire. J'examine actuellement les possibilités d'assurer cette assistance en collaboration avec les organisations syndicales.

Pour répondre à la question de M. Daems, les partenaires de l'ORBEm seront bien évidemment associés à ce nouveau plan d'action, au travers notamment du contrat de projet professionnel. Les concertations sont déjà en cours notamment avec les missions locales. Dès lors qu'ils seront rassurés sur les procédures et le strict cloisonnement entre les mesures de contrôle et les mesures d'accompagnement, ils pourront s'impliquer efficacement dans cette reconfiguration des politiques d'emploi.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs pour une réplique.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, je voudrais dire à M. Tomas que je l'ai bien écouté et que je suis loin d'être rassuré.

J'ai l'impression que vous êtes rentré dans le système et il se passe exactement ce que je craignais. On se félicite du cloisonnement. On se félicite d'abandonner les demandeurs d'emploi dans leur défense vis-à-vis de l'ONEm afin de faire valoir leurs droits à des allocations de chômage.

Je ne peux pas l'accepter. La suppression de l'article 80 c'est sa généralisation. Je ne veux pas faire, ici, le débat qui doit avoir lieu au fédéral. J'ai été très modéré dans ma question, mais je ne pense pas que ce soit une bonne chose que de dire : « les services régionaux ne feront pas le contrôle ». Il existe un moyen de contrôle. Le seul qui soit honorable, c'est celui qui consiste à proposer un emploi convenable à un demandeur d'emploi. S'il le refuse, vous ne me trouverez jamais sur votre chemin pour dire qu'il est scandaleux de diffuser l'information à l'ONEm. C'est votre devoir et c'est ce qui est inscrit dans les lois de réformes institutionnelles. Si cela avait été fait correctement, on n'en viendrait pas, aujourd'hui, à rendre pour seul responsable le demandeur d'emploi, face à la grande machine de l'ONEm, pour essayer de mériter ses allocations de chômage. Je pense que l'on inverse totalement la dynamique. Ce n'est plus la responsabilité des pouvoirs publics de trouver des moyens pour procurer de l'emploi aux gens et de les indemniser tant que l'emploi n'est pas disponible. Il suffit de compter le nombre de fois que vous avez utilisé l'expression : « le demandeur d'emploi va devoir justifier de ceci ou de cela ». Toute la responsabilité retombe sur le demandeur d'emploi et cela ne me semble pas être une bonne nouvelle.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour une réplique.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, je suis encore plus inquiet que M. Grimberghs, mais pour des raisons diamétralement opposées.

Je pense que l'étanchéité de principe a déjà été abandonnée. Vous avez dit qu'il n'y aurait pas de transmission automatique des données, mais que cela aurait lieu sous forme électronique. Cela ne me rassure pas. Toute une série d'informations seront bel et bien données par l'ORBEm à l'ONEm. Le fait qu'elles soient factuelles ne me rassure pas, au contraire. Un certain nombre de choses factuelles peuvent mieux se comprendre avec un commentaire.

Pour quelle raison fait-on un stage et puis qu'on l'abandonne ? Dans certains cas, parce qu'il est complètement inadapté. Si on reçoit simplement la nouvelle de l'interruption d'un stage, on ne comprend pas. Cependant, les contrôleurs de l'ONEm ne sont pas particulièrement sensibles et au fait des spécificités bruxelloises, ni en matière de formation ni en matière de marché du travail. Le risque, dans ce marché entre le fédéral et les organismes régionaux, c'est que l'organisme bruxellois ait le moins à faire valoir les spécificités bruxelloises par rapport aux Flamands et aux Wallons. Il ne faut pas rentrer dans ce système. C'est là que je m'éloigne de M. Grimberghs. Je pense qu'il vaut mieux que l'étanchéité soit totale et que l'on refuse de rentrer dans le système de transmettre des informations à l'ONEm, sinon nous aurons un découragement des travailleurs de l'ORBEm qui vont essayer de comprendre la situation des demandeurs d'em-

ploi, de leur trouver des solutions adaptées, de nouer avec eux un projet de contrat professionnel et qui, *in fine*, verront que le résultat est malgré tout transmis à l'ONem et qu'il entraîne des exclusions du chômage ou des retraits d'allocations.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je transmettrai mon intervention à M. Daems, car j'ai l'impression qu'il n'a pas suivi ce que j'ai répondu. J'ai dit que c'est la position dans laquelle je me trouve, à condition que toute cette transmission de données permette la dispense du contrôle par l'ONem et décale de plusieurs mois les possibilités de contrôle.

Je pense que donner des informations positives sur la situation du demandeur d'emploi, sur sa recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un atelier de recherche active d'emploi, n'est pas négatif pour le demandeur d'emploi.

**Mme la Présidente.** — M. Tomas vous remettra l'ensemble du dossier. La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, j'en prends bonne note. D'ailleurs, il le fait régulièrement et je l'en remercie. Je relirai l'ensemble du dossier attentivement.

Sur ce point, je vous ai bien entendu et bien compris. On ne recule la sanction que de quatre mois. Par ailleurs, lorsque vous dites que quand les informations positives sont transmises, ce ne peut pas être négatif, c'est vrai, mais quand elles ne le sont pas comme, par exemple, une interruption de stage parce qu'il ne correspondait pas du tout aux besoins du demandeur d'emploi, l'information factuelle est négative et interprétée comme telle de la part de l'ONem.

**Mme la Présidente.** — Les incidents sont clos.

**QUESTION ORALE DE M. MICHEL MOOCK A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'EVALUATION DE LA DECISION OBLIGEANT DE MONTER A L'AVANT DES BUS »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE EVALUATIE VAN DE MAATREGELEN DIE ERTOE VERPLICHTEN OM VOORAAN IN DE BUS TE STAPPEN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Moock pour poser sa question.

**M. Michel Moock.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre.

En avril dernier, la STIB a instauré sur certaines de ses lignes, l'obligation de monter à l'avant et de descendre par les portes arrières. L'objectif d'une telle mesure, que la STIB espère d'ailleurs élar-

gir à l'ensemble de son réseau, consiste à « restaurer la mission du chauffeur de bus », ou plus exactement à « renforcer sa position de « patron », de personne de référence qui fait respecter les règles ».

Lors d'une évaluation demandée par l'un de mes collègues quelque six mois plus tard, vous vous êtes montré, Monsieur le Ministre, particulièrement satisfait des résultats. Selon vos informations, il semble à présent que « les bus restent plus propres, qu'il y fait plus calme, que l'on y déplore moins d'actes de vandalisme et que l'on constate une diminution du nombre de fraudeurs, et donc une progression des ventes de titres de transport à bord, de l'ordre de 25 à 30 % ».

Dans les journaux de ce matin il était question d'une diminution de la fraude de 10 %. Il semble que les chiffres changent en fonction des jours.

Dans votre réponse, vous vous êtes également réjoui de « la disparition des retards engendrés par ce nouveau mode d'exploitation quand la clientèle a modifié ses habitudes et préparé son titre de transport ». Vous vous êtes en outre targué de n'avoir reçu qu'« environ 115 plaintes sur 40.000 clients concernés après quelques mois ».

Effectivement, ce sont là des conclusions encourageantes. Mais alors, comment se fait-il, Monsieur le Ministre, que sur le terrain, l'avis des usagers soit beaucoup moins réjouissant, beaucoup plus mitigé, dirons-nous ?

Comment se fait-il, Monsieur le Ministre, que la presse régionale bruxelloise nous relaye depuis quelques temps le mécontentement d'associations d'usagers comme NoMo, Inter-Environnement, Autrement mobile, Bral qui, aujourd'hui, font circuler une pétition via internet pour demander « l'arrêt immédiat de cette expérience contre-productive et coûteuse, tant en aménagement des bus existants que, surtout, en vitesse commerciale ? » Il y a là un paradoxe que je ne m'explique pas et pour lequel je souhaiterais obtenir des explications.

En faisant vous-même l'expérience, Monsieur le Ministre, vous pourrez constater que les retards sur ces lignes n'ont nullement disparu.

Je vais vous donner un exemple plus précis. Essayez le bus 84 qui est un exemple assez amusant !

Que les usagers se voient toujours contraints de faire la file, et ce qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, et ce aussi, même en ayant préparé leur titre de transport — pour ceux du moins qui en possèdent un —, avec pour corollaire, une vitesse commerciale beaucoup moins performante.

Un service également beaucoup moins performant pour les usagers dits « faibles » auxquels s'adressait justement cette nouvelle mesure. Aujourd'hui, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, non seulement font la file, mais doivent en plus, en heure de pointe, affronter la foule du corridor du bus afin de trouver une place assise ou de sortir du véhicule par l'arrière !

En effet, vous n'ignorez pas que bon nombre de gens ne bougent pas dans le bus. Ils pénètrent par l'avant et restent sur place. A ce

moment-là, ils bloquent les couloirs. Vous me direz que si on sait le faire à Lyon, comme l'a fait remarquer un de vos collègues, pourquoi ne pourrait-on pas le faire à Bruxelles ?

Je ne combats pas l'idée de prime abord, mais si vous voulez appliquer cette mesure, il faut informer les gens et les inciter à collaborer au système. Il ne faut pas simplement leur dire de monter à l'avant.

Au vu des circonstances citées dans les lettres et les demandes de certains usagers, avez-vous déjà procédé, Monsieur le Ministre, à des évaluations ? Si oui, quand ? Quels en sont les résultats ? Certains ont paru dans la presse et il en a été question au cours de la conférence de presse d'hier ou d'avant-hier.

A-t-on mené des enquêtes concernant notamment la vitesse commerciale de ces lignes, leur taux de fréquentation, ... ?

Dans la positive, pouvez-vous alors nous expliquer pourquoi les associations d'usagers fustigent-elles autant ces nouvelles mesures ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Chers Collègues, vous n'ignorez pas que la montée à l'avant dans les autobus a été progressivement instaurée par la STIB depuis mars 2003.

Afin de dresser un premier bilan de la manière dont ce projet est perçu par la clientèle, la STIB vient de commander une enquête auprès d'un échantillon de 900 clients. Cette enquête a été réalisée par un bureau d'étude externe.

L'enquête a été réalisée pendant trois jours du mois de janvier à bord de véhicules circulant sur les lignes où la montée à l'avant est déjà en vigueur.

Dans cette enquête, 70 % des usagers de la STIB se déclarent satisfaits du nouveau règlement, seuls 20,5 % des clients se déclarent plutôt contre.

Parmi les réponses positives, 32 % des personnes se montrent même « très satisfaites », contre 4 % à peine qui se déclarent particulièrement insatisfaits de cette expérience.

Les retards, ou mieux encore, les ralentissements perçus comme étant liés aux files à chaque arrêt arrivent en tête des inconvénients cités, et sont parfois même soulevés par des clients favorables au projet.

Vient ensuite la difficulté pour progresser à bord des véhicules, comme deuxième inconvénient de ce nouveau système d'exploitation.

Enfin, la recherche du titre de transport est jugée plus pénible que son oblitération.

L'avantage principal d'après les personnes interrogées est la diminution de la fraude (56 %) et l'accroissement du sentiment de sécurité (17 %).

Entre-temps, la STIB a également entamé l'analyse des données statistiques de ces lignes — en les comparant aux données d'avant la mise en application des nouvelles règles — et la société espère être en possession, au début du printemps, de chiffres représentatifs et fiables de l'évolution de la vitesse commerciale et des taux de fréquentation.

En ce qui concerne les personnes moins valides, les choses sont claires puisqu'elles peuvent monter par la deuxième porte. Il suffit en effet qu'elles donnent un signal clair au chauffeur. Cette règle existait déjà avant l'introduction de la montée à l'avant.

Les résultats de cette enquête permettent de ramener à sa juste valeur la portée des plaintes et commentaires exprimés par le biais de la pétition par courriel organisée par l'association NoMo.

Je vous invite à soulever à nouveau la question dès que la STIB disposera des statistiques et des analyses chiffrées dont je viens de parler.

**Mme la Présidente.** — La parole est M. Michel Moock pour une réplique.

**M. Michel Moock.** — Madame la Présidente, la réponse est assez particulière puisque le ministre m'invite à l'interpeller dès que les chiffres seront connus. J'espère qu'ils arriveront avant le début du printemps et que nous pouvons espérer nous revoir à ce moment-là. Je ne manquerai pas de vous réinterroger, si c'est nécessaire.

Je voudrais ajouter une chose, sans être *a priori* contre toute modification. Si par exemple, vous allez à la station Beekant, lorsque les gens sortent de la station pour prendre le 84, il y a une impossibilité, pour une bonne partie des gens, de prendre le bus qui attend. Ils sont obligés de prendre le suivant parce que les voyageurs ne montent pas et n'avançant pas assez vite le couloir, le bus doit démarrer pour respecter son horaire.

Etant donné que cette station de métro est assez importante, il serait peut-être souhaitable que, pendant un certain temps, des membres du personnel de la STIB soient en renfort pour éduquer et aider les voyageurs. Je ne veux pas ennuyer la STIB, mais je voudrais que les choses se passent le mieux possible.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES LOGEMENTS DE LA REGIE FONCIERE »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET**

**OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING  
EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE  
WONINGEN VAN DE GRONDREGIE »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je profite de la visite de M. Chabert en nos lieux pour l'informer que nous avons soutenu tout à l'heure la proposition de résolution demandant au gouvernement de créer des terrains pour les gens du voyage.

Notre Parlement a voté à la quasi unanimité il y a trois mois une résolution relative à la mise en place d'une politique sociale du logement. La situation critique du logement en Région bruxelloise requerrait du gouvernement et aussi des communes de mobiliser une série d'outils afin de permettre à la région de répondre à la croissance des prix du marché locatif et acquisitif. Croissance privant un nombre en augmentation d'habitants du droit à un logement décent et abordable.

Dans une réponse à une question écrite sur les missions de la Régie foncière régionale, qui se trouve dans vos compétences, vous me répondiez que les actions dans le domaine de la politique foncière étaient décevantes de la part de la Régie et que vous l'aviez chargée de formuler des propositions visant à dynamiser sa politique.

La Régie est chargée, par une ordonnance de notre Parlement, parmi d'autres missions, de compenser les déséquilibres du marché locatif.

Elle est donc un acteur essentiel de la réussite de la concrétisation des recommandations formulées par notre proposition de résolution, notamment en mettant à disposition les moyens immobiliers et fonciers dont elle dispose et en luttant contre les chancres.

Dans le cadre de la rue des Polders, à Uccle, c'est ce qu'elle fait puisqu'elle lutte contre des chancres qui lui appartiennent. Il s'agit de petites maisons à la limite de l'insalubrité, qui appartiennent à la Régie foncière et que cette dernière se propose de démolir prochainement. Que va-t-elle reconstruire à leur place ? S'agira-t-il bien des logements et ces derniers seront-ils attribués dans le cadre de la politique sociale du logement réclamée par la résolution de notre Assemblée ? Certaines personnes ont quitté assez rapidement et volontairement ces habitations en échange d'un logement social ou d'une autre possibilité de logement, notamment offerte par les autorités communales. Il subsiste cependant deux ménages qui seront expulsés prochainement. Seront-ils relogés à cet endroit, ou en tout cas dans des conditions sociales ? Concernant les logements reconstruits par la Régie foncière, seront-ils également loués à des conditions sociales au sens large ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je vous rappelle qu'au sein du gouvernement, c'est le ministre chargé des Travaux publics qui exerce la tutelle sur la Régie foncière.

La matière politique foncière est du ressort du secrétaire d'Etat ayant l'urbanisme dans ses attributions. C'est donc en tant que ministre ayant dans ses compétences les Travaux publics que j'ai été confronté aux circonstances propres à la gestion des bâtiments administratifs et aux priorités auxquelles le gouvernement se trouvait confronté.

Le fonctionnement de la Régie foncière, bien que s'inscrivant dans le cadre de l'ordonnance que vous citez, est pour l'instant déterminé par son statut de service à gestion séparée. La Régie foncière n'a pas actuellement parmi ses missions celle d'opérateur sur le marché du logement. Le parc immobilier résidentiel dont elle assume la gestion n'est donc pas géré dans l'objectif d'une politique du logement. Cependant, elle prépare une réorganisation de son portefeuille immobilier, et ce conformément à mes instructions. Ceci va dans le sens de contacts avec d'autres opérateurs tels que la SDRB et la SLRB d'une part et d'une mise sur le marché graduelle des biens sous-utilisés d'autre part.

La direction de la Régie œuvre également pour que son implication soit accentuée dans la lutte contre le développement des chancres urbains, notamment via les contrats de quartier.

Elle est par ailleurs chargée de la mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance relative aux sites d'activités économiques désaffectés récemment publiée au *Moniteur belge*.

Le secrétaire d'Etat Willem Draps, chargé de la Politique foncière, met également au point avec le responsable de la Régie un instrument chargé de reprendre les missions de l'actuelle « cellule de veille ».

Il serait sans doute à même de vous apporter des éclaircissements supplémentaires sur ces points.

L'opération « Polders », à laquelle vous faites allusion, pourra, en effet, constituer un précédent dans l'implication de la Régie dans la politique du logement de la Région de Bruxelles-Capitale. Je vous informe, toutefois, qu'il ne s'agit encore que d'un projet et que l'administration se charge actuellement de la préparation du dossier, accompagné d'une étude de réhabilitation urbanistique. Il sera toujours donné priorité à l'amélioration de l'aspect d'un site qui définit aujourd'hui une des entrées de notre ville.

Dans la mesure du possible, les aspects sociaux que cette opération entraînerait seront rencontrés en collaboration avec les organismes spécifiquement chargés de cette problématique.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que la Régie foncière n'a pas de mandat en matière de politique du logement; le projet dont question ne s'inscrit donc pas directement dans une telle politique.

Je voudrais ajouter que pour l'avenir, l'outil chargé de mettre la politique foncière de la Région de Bruxelles-Capitale en œuvre, c'est-à-dire la Régie, verra son champ d'action déterminé par la politique menée par les responsables dans ses domaines d'opération. Les priorités de l'action de la Régie peuvent d'ailleurs résulter des différentes dispositions du nouvel accord gouvernemental.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Effectivement, un nouvel accord est nécessaire car manifestement le gouvernement n'a pas l'intention de suivre la résolution du Parlement puisque la région a demandé de mobiliser toutes les forces et toutes les compétences régionales et communales dans le même objectif d'une politique sociale du logement vu l'ampleur du problème du logement en Région bruxelloise.

Je suis surpris et dubitatif quant à vos informations, Monsieur le Ministre. Vous affirmez qu'aucun projet n'existe concrètement sur les Polders et qu'on n'en est qu'au stade de l'étude. Cependant les 2 ménages habitant dans ces logements de la Régie foncière ont reçu un ordre d'expulsion pour le 30 mars. Cette situation a déjà été vécue sous cette législature dans le quartier du Midi. L'intérêt d'expulser des ménages démunis vivant dans des logements proches de l'insalubrité alors qu'il n'y aurait pas encore de permis d'urbanisme, d'entrepreneur, me semble douteux. Ne vous engageriez-vous pas à procéder à leur expulsion qu'à partir du moment où le chantier débutera ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Prendre cet engagement serait agir à la légère. Je pense que je vais faire cette suggestion si les procédures en cours aujourd'hui ne nécessitent pas ce départ trop rapide.

**M. Alain Daems.** — Selon vos dires le projet n'en est qu'à l'étude.

**M. Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Permettez-moi de prendre contact avec l'administration car je ne peux répondre à brûle-pourpoint à cette question. Cependant, mon préjugé est favorable.

**M. Alain Daems.** — Je vous remercie de ce préjugé mais je vous interrogerai sur le résultat.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES EMPLOIS DANS LE DOMAINE AEROPORTUAIRE ET L'EXTENSION DE DHL »**

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE ARBEIDSPLAATSEN IN DE LUCHTHAVENSECTOR EN DE UITBREIDING VAN DHL »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen pour poser sa question.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, actuellement, des nouveaux emplois sont promis par l'extension de DHL. Cette extension se doit d'être négociée avec les entités fédérées concernées par ce développement, tant en ce qui concerne l'environnement que l'emploi, DHL ne cachant ni sa préférence pour un développement localisé à Zaventem, ni son ouverture à toute délocalisation.

Sur ces différentes questions, les organisations syndicales flamandes, en front commun, ont fait un communiqué de presse tout à fait intéressant tant sur la nécessité à résoudre le problème du chômage par la création de l'emploi que sur les conditions d'exercice de cet emploi et les répercussions sur l'environnement. Nous savons tous que les emplois proposés dans le centre de tri sont principalement des emplois à temps partiel, y compris dans le travail de nuit. Même si la légalité est respectée, on ne peut défendre ces emplois comme étant des emplois convenables. Quelques chiffres nous ont été communiqués au cours de la commission mixte, Affaires économiques et Environnement, ce 3 février par M. Roland Steisel, directeur des affaires juridiques et des relations extérieures de DHL. Celui-ci s'est engagé à nous à envoyer des précisions, notamment sur la répartition travail à temps partiel, travail à temps plein, (nuit et jour) répartition hommes, femmes, répartition ouvriers/employés, moyenne d'âge des travailleurs de l'entreprise, taux de rotation des travailleurs et durée moyenne de travail des travailleurs dans l'entreprise.

Nous avons reçu — ce matin — des informations transmises par la société DHL.

Ces chiffres sont bruts. Certes, il nous faudra un peu plus de temps pour les analyser.

Néanmoins, lors de l'audition de M. Steisel, un chiffre a suscité beaucoup de remous : 350 travailleurs proviennent des 19 communes bruxelloises, c'est-à-dire 5,02 % du nombre de travailleurs de l'entreprise. C'est particulièrement peu et cela nous inquiète.

A ce propos, sans attendre les données fournies par l'entreprise, j'ai pu prendre connaissance d'informations intéressantes. En 2002, DHL aurait occupé 3.200 équivalents temps plein sur le site. Parmi eux, il y aurait eu 1.160 ouvriers mais 726 départs en 2002 soit 22 % de la population au travail. On peut supposer par ailleurs que les départs se situent principalement au sein de l'emploi ouvrier ! Ces départs massifs nous posent des questions sur les conditions de travail et le statut des travailleurs de DHL.

Je voudrais ajouter qu'Ecolo est bien sûr, préoccupé comme vous, par la situation de l'emploi. Nous voulons des emplois qui s'exercent dans des conditions convenables. C'est pourquoi, je vous pose les questions suivantes :

— En tant que ministre de l'emploi et du développement économique, êtes-vous associé aux discussions sur le développement de DHL et les répercussions en termes d'emplois ?

— D'où proviennent les 94,82 % de travailleurs de DHL, c'est-à-dire, tous ceux qui ne proviennent pas des 19 communes, de la

RBC. Quelle en est la répartition entre la Région flamande et la Région wallonne.

— Si cette extension se réalise, avez-vous les garanties de participation de la région aux conditions et modalités de recrutement ? Mettez-vous en œuvre les informations et l'accompagnement nécessaire auprès des demandeurs d'emploi ? Comment l'ORBEM sera-t-il associé à la démarche ?

— Pourriez-vous introduire des clauses sur les conditions de travail ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, la question posée par l'honorable membre illustre bien la complexité voire la confusion qui caractérise aujourd'hui le dossier « extension de DHL ».

Nous ne disposons toujours pas de chiffres officiels sur l'emploi à DHL. Les derniers chiffres avancés, dans la presse ou par l'entreprise elle-même, font état de 6.600 personnes employées aujourd'hui sur le site de Bruxelles National, pour l'essentiel à mi-temps (70 %).

Pour les Bruxellois par contre, les chiffres varient : ils seraient près de 15 % d'après l'entreprise, plutôt 5 % selon d'autres sources, chiffre somme toute plus proche de la situation caractéristique des entreprises aéroportuaires de Bruxelles National, qui souffrent toutes d'une sous-représentation chronique des Bruxellois.

Le comité de concertation a décidé d'associer la Région de Bruxelles-Capitale aux négociations et je m'en réjouis.

Comme ministre de l'Emploi et de l'Economie, j'ai eu, lors d'une rencontre organisée le 26 janvier dernier, en présence du Ministre-Président et du ministre de l'Environnement, un premier contact avec les responsables de DHL.

Certaines précisions ont été demandées, notamment quant à l'emploi et à la politique de recrutement. Je suis actuellement en attente de ces éléments.

Le Ministre-Président s'était engagé devant les responsables de DHL, de faire rapport au gouvernement, mais il n'a pas eu l'occasion de le faire.

Si l'extension DHL se réalise, nous serons bien évidemment actifs. J'exigerai qu'une convention soit passée avec l'ORBEM en vue de recruter un maximum de Bruxellois. Nous n'accepterons pas que Bruxelles subisse les nuisances sans y trouver aucun bénéfice social.

En ce qui concerne les clauses sur les conditions de travail, c'est peut-être trop m'en demander.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'enregistre que vous voulez poursuivre et

être présent dans ce dossier. Moi, je vous demande d'être offensif et agressif dans la poursuite de ce dossier.

D'ailleurs, nous pouvons vous accompagner; c'est bien volontiers qu'on vous donnera un coup de main pour continuer dans cet état d'esprit. Il y a un travail monumental à accomplir non seulement pour associer l'ORBEM au recrutement, en passant notamment par un accord de coopération, mais aussi pour accompagner les demandeurs d'emploi afin qu'ils soient davantage dans des conditions favorables de réussite et d'engagement.

Sur les conditions de travail, je vous entends bien dire que c'est trop vous en demander. Moi je trouve inacceptable que 70 % de l'emploi de DHL soit essentiellement du travail à temps partiel, de nuit, ce qui pourrait expliquer le *turn-over* important, beaucoup plus important que pour d'autres entreprises, même si M. Steisel dit que cela correspond à la moyenne européenne de *turn-over* dans les entreprises aéroportuaires. Ce sont des conditions inacceptables, qui méritent d'être mises en négociation avec le fédéral. L'affaire devrait alors passer par un accord de coopération avec le fédéral puisque c'est de sa responsabilité.

Je vous attends et nous vous accompagnerons si vous le voulez dans vos démarches offensives et agressives.

**Mme la Présidente.** — Madame Theunissen, vous venez de dire une chose très provocatrice à l'égard de M. Tomas : « soyez agressif ». Aujourd'hui, il est resté souriant toute la journée.

L'incident est clos.

Chers Collègues, il reste quelques minutes avant l'heure des votes, nous allons suspendre la séance.

*La séance plénière est suspendue à 17h23.*

*De plenaire vergadering wordt om 17.23 uur geschorst.*

*Elle est reprise à 17h30.*

*Ze is om 17.30 uur hervat.*

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW YAMILA IDRISSE AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUIVESTING, BETREFFENDE « DE PAS OPGERICHTE TASK FORCE OM BEDRIJVEN IN BRUSSEL TE HOUDEN »**

**QUESTION ORALE DE MME YAMILA IDRISSE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA « TASK FORCE » NOUVELLEMENT CREEE AFIN D'EMPECHER LA DELOCALISATION DES ENTREPRISES BRUXELLOISES »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Yamila Idrissi heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

**Mevrouw Yamila Idrissi.** — Mevrouw de Voorzitter, recentelijk vernamen we dat de Brusselse regering een *Task Force* heeft opgericht in de schoot van het Brussels Agentschap voor de Onderneming om Brusselse bedrijven die plannen hebben om Brussel te verlaten op te sporen en oplossingen te zoeken om een verhuizing te verhinderen.

De *Task Force* kwam in het nieuws samen met de resultaten van een enquête van Agoria en de BGDA bij de Brusselse technologische industrie. Uit de enquête bleek dat 9 % van de bedrijven eraan denkt om Brussel te verlaten. Als belangrijkste redenen hiervoor noemden ze het gebrek aan financiële steun, de hoge lokale belastingen, de mobiliteitsproblemen en het gebrek aan veiligheid.

Graag kreeg ik van de minister een antwoord op volgende vragen.

1. Wie is er in de *Task Force* vertegenwoordigd ?
2. Hoe spoort de *Task Force* bedrijven op die uit Brussel willen wegtrekken ?
3. Met welke bedrijven heeft de *Task Force* al contacten gelegd ? Wat zijn de oplossingen die aan de bedrijven werden voorgesteld ?
4. Wat is de bewegingsruimte van de *Task Force* om oplossingen voor te stellen ? Welke oplossingen kan zij voorstellen en welke niet ?
5. Wat zijn de redenen die door de gecontacteerde bedrijven worden aangehaald om te vertrekken en in hoeverre komen ze overeen met het resultaat van de enquête ?
6. Beperkt de *Task Force* zich tot de hierboven vermelde taak, of gaat ze ook actief op zoek naar bedrijven die zich in Brussel willen vestigen ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Minister Eric Tomas heeft het woord.

**De heer Eric Tomas,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, zie hier het antwoord op de zes vragen.

1. De *Task Force* werd in oktober 2003 opgericht in de schoot van de Raad voor Economische Coördinatie.

Over de oprichting van die Raad werd beslist tijdens de zitting van de gewestregering op 28 november 2002.

Het besluit daarover is verschenen in het *Belgisch Staatsblad* van 25 december 2002. De Raad is samengesteld uit de leidende ambtenaren van de gewestelijke overheidsinstellingen en uit vertegenwoordigers van de ondernemingen of de ontwikkelaars van economische projecten. Dat zijn de GOMB, de GIMB, het BIM, de BGDA, de Haven van Brussel, het Waarborgfonds en de Algemene directie van het EEA van het ministerie en de directies van de Buitenlandse Handel en Stedenbouw. Het secretariaat en de

coördinatie ervan wordt door het Brussels Agentschap voor de Onderneming (BAO) waargenomen.

Alle leden van de Raad zijn ook leden van de *Task Force*.

2. De *Task Force* heeft sinds zijn oprichting de bestaande preventieve maatregelen geordend. Ze zijn van verschillende aard. Eerst en vooral zijn er de sociaal-economische onderzoeken die werden uitgevoerd door het Observatorium van de Werkgelegenheid van de BGDA die de besluiteloosheid van een aantal ondernemingen doen uitschijnen. Vervolgens werd ook een analyse uitgevoerd van de door het BIM uitgereikte vergunningen. Inderdaad, het verloop van een vergunning is kritiek voor de voortzetting van een activiteit. Ook kan de wijziging van een aantal vergunningen vaak aanwijzingen geven aangaande de evolutie van een onderneming. Tot slot kunnen ook de verantwoordelijken van de polen van het Brussels Agentschap voor de Onderneming via hun bedrijfsbezoeken het proactief beheer verzekeren.

Naast meer algemene maatregelen voor het vergaren van informatie, houdt de *Task Force* ook alle individuele gegevens bij die verkregen werden door één of andere instelling.

3. Concreet gezien heb ik het BAO ertoe gemachtigd een persoon aan te werven voor de geïndividualiseerde begeleiding van de ondernemingen die zich moeten herlokalisieren. In eerste instantie heeft die persoon zich geconcentreerd op de ondernemingen die zich tot de GOMB hebben gericht en ook op de ondernemingen die door het Agentschap in kaart werden gebracht ter gelegenheid van de bedrijfsbezoeken. De beslissing aangaande het bieden van een begeleiding op maat wordt verklaard door de vaak complexe aard van de problemen van de onderneming waarbij de beslissing tot delocalisering wordt gemotiveerd door een hele reeks uiteenlopende verplichtingen. Men biedt oplossingen in functie van de problemen. Op die manier kunnen we bekomen dat een onderneming op haar site kan blijven of herlocaliseert in de schoot van het stadsweefsel of op een industrieel park van de GOMB.
4. De *Task Force* heeft geenszins de bedoeling de plaats in te nemen van de regels en de besluitvormingsprocessen eigen aan de verschillende vertegenwoordigde instellingen, wel integendeel. De *Task Force* wil een globaal en uniek antwoord aan de onderneming zodat die haar strategische keuzes kan maken op grond van een volledig informatiepakket. Met andere woorden de *Task Force* heeft geen beslissingsstructuur, maar vormt eerder een structuur ter vergemakkelijking van de dienstverlening aan de Brusselse ondernemingen.

5. Elke onderneming is evenwel een geval apart. Er zijn uiteenlopende redenen voor een herlocalisering. Soms is het omwille van concrete elementen, soms om eerder verwarde redenen. Over het algemeen houden de concrete motieven verband met de aanwezigheid van een activiteit in een steeds meer verstedelijkte omgeving gekoppeld aan overlast zoals lawaai, mobiliteitsproblemen enzovoort. Delocalisering wordt door de onderneming slechts overwogen als laatste redmiddel. De Brusselse ondernemingen verkiezen over het algemeen een oplossing binnen de stad te zoeken. De grondprijs is een heel belangrijk element. Problemen met betrekking tot de lokale fiscaliteit of de veiligheid zijn vrijwel zelden de reden tot delocalisering.



6. Buitenlandse investeerders zoeken is een taak voor het Brussels Agentschap voor de Onderneming en behoort niet tot de taken van de *Task Force*. De coördinerende rol van het Agentschap in de schoot van de *Task Force* heeft evenwel de samenwerkingsverbanden versterkt met de instellingen waar investeerders zich mogelijk tot richten wanneer ze op zoek zijn naar een lokalisering of een vergunning wensen aan te vragen.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Yamila Idrissi heeft het woord.

**Mevrouw Yamila Idrissi.** — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de minister voor zijn uitvoerig antwoord.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

#### VOTES NOMINATIFS

#### NAAMSTEMMINGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde voorstellen.

#### PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA CREATION DE PLUSIEURS TERRAINS DE TRANSIT DESTINES AUX GENS DU VOYAGE

*Vote nominatif sur l'ensemble*

#### VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT BESCHERMING VAN VERSCHILLENDE TERREINEN TOT DOORTREKKERS-TERREINEN VOOR WOONWAGENBEWONERS

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

59 votent oui.

59 stemmen ja.

7 votent non.

7 stemmen neen.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doukeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, M. Ide, Mme Idrissi, MM. Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Rorive et M. Van Assche.

#### PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

*Vote nominatif sur l'ensemble*

#### VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la modification du Règlement.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

66 membres sont présents.

56 votent oui dans le groupe linguistique française.

10 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, la proposition de modification du Règlement est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel tot wijziging van het Reglement aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doukeridis, Mmes Dufourmy, Emmery, Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, M. Grimberghs, M. Ide, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, M. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

MM. Arckens, Delathouwer, Demol, Gatz, Mmes Grouwels, Idrissi, MM. Lootens-Stael, Van Assche, Vandenbossche et Vanraes.

**Mme la Présidente.** — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 40.*

*De plenaire vergadering wordt om 17.40 uur gesloten.*



07004/5902  
I.P.M. COLOR PRINTING  
☎ 02/218.68.00